

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X01BASE

X01 MATIN

X01BASE

X01 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.05E	LE PETIT FOUGERAY MAIRIE	7:27
BN01.05D	LE PETIT FOUGERAY LA BASSE FEVRAIE	7:29
BN01.340	LE PETIT FOUGERAY LAUNAY	7:30
BN01.187	CHANTELOUP LA JUSTIERE	7:32
BN01.04J	CREVIN LA NORMINAIS	7:39
BN01.04L	CREVIN LA RENAUDAIS	7:41
BN01.04N	PANCE LA MERANDAI	7:49
BN01.025	PANCE L'HOMMERAIS	7:53
BN01.04T	PANCE EGLISE	7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.701	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.04T	PANCE EGLISE	17:24
BN01.025	PANCE L'HOMMERAIS	17:30
BN01.04N	PANCE LA MERANDAI	17:35
BN01.04L	CREVIN LA RENAUDAIS	17:42
BN01.04J	CREVIN LA NORMINAIS	17:45
BN01.187	CHANTELOUP LA JUSTIERE	17:50
BN01.340	LE PETIT FOUGERAY LAUNAY	17:52
BN01.05D	LE PETIT FOUGERAY LA BASSE FEVRAIE	17:53
BN01.05E	LE PETIT FOUGERAY MAIRIE	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X01MER

X01 MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.001	fréquence:--E----- Transporteur: HERMES	
BN01.05E	LE PETIT FOUGERAY MAIRIE	7:27
BN01.05D	LE PETIT FOUGERAY LA BASSE FEVRAIE	7:29
BN01.340	LE PETIT FOUGERAY LAUNAY	7:30
BN01.187	CHANTELOUP LA JUSTIERE	7:32
BN01.04J	CREVIN LA NORMINAIS	7:39
BN01.04L	CREVIN LA RENAUDAIS	7:41
BN01.04N	PANCE LA MERANDAIS	7:49
BN01.025	PANCE L'HOMMERAIS	7:53
BN01.04T	PANCE EGLISE	7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X01MER

X01 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
BN01.M01	fréquence:--E----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.04T	PANCE EGLISE	12:54
BN01.025	PANCE L'HOMMERAIS	13:00
BN01.04N	PANCE LA MERANDAIS	13:05
BN01.04L	CREVIN LA RENAUDAIS	13:12
BN01.04J	CREVIN LA NORMINAIS	13:15
BN01.187	CHANTELOUP LA JUSTIERE	13:20
BN01.340	LE PETIT FOUGERAY LAUNAY	13:22
BN01.05D	LE PETIT FOUGERAY LA BASSE FEVRAIE	13:23
BN01.05E	LE PETIT FOUGERAY MAIRIE	13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X02BASE

X02 MATIN

X02BASE

X02 17H15

BN01.002 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: HERMES

BN01.04Z CHANTELOUP CENTRE 7:39

BN01.050 CHANTELOUP LES 4 ROUTES 7:42

BN01.051 LE PETIT FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO) 7:44

BN01.114 LE PETIT FOUGERAY MAIRIE 7:46

BN01.059 LE PETIT FOUGERAY LE VIL 7:48

BN01.081 LE SEL DE BRETAGNE LES MONTS 7:50

BN01.179 BAIN SIONNERAIS 8:01

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 8:10

BN01.702 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: HERMES

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 17:15

BN01.179 BAIN SIONNERAIS 17:23

BN01.081 LE SEL DE BRETAGNE LES MONTS 17:33

BN01.059 LE PETIT FOUGERAY LE VIL 17:36

BN01.114 LE PETIT FOUGERAY MAIRIE 17:38

BN01.051 LE PETIT FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO) 17:40

BN01.050 CHANTELOUP LES 4 ROUTES 17:42

BN01.04Z CHANTELOUP CENTRE 17:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X02MER

X02 MATIN

X02MER

X02 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
BN01.002	fréquence:--E----- Transporteur: HERMES	
BN01.04Z	CHANTELOUP CENTRE	7:39
BN01.050	CHANTELOUP LES 4 ROUTES	7:42
BN01.051	LE PETIT FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO)	7:44
BN01.114	LE PETIT FOUGERAY MAIRIE	7:46
BN01.059	LE PETIT FOUGERAY LE VIL	7:48
BN01.081	LE SEL DE BRETAGNE LES MONTS	7:50
BN01.179	BAIN SIONNERAIS	8:01
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.M02	fréquence:--E----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.179	BAIN SIONNERAIS	12:53
BN01.081	LE SEL DE BRETAGNE LES MONTS	13:03
BN01.059	LE PETIT FOUGERAY LE VIL	13:06
BN01.114	LE PETIT FOUGERAY MAIRIE	13:08
BN01.051	LE PETIT FOUGERAY LE VIVIER (TRANSFO)	13:10
BN01.050	CHANTELOUP LES 4 ROUTES	13:12
BN01.04Z	CHANTELOUP CENTRE	13:14

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X03BASE

X03 MATIN

X03BASE

X03 17H15

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.003		
BN01.044	SAULNIERES LA VIEILLE COUR	7:33
BN01.05B	SAULNIERES LA COLOMBAIS	7:34
BN01.05A	SAULNIERES BEAU SOLEIL	7:36
BN01.0AY	LE PETIT FOUGERAY LA SAUVAGERE	7:42
BN01.05L	PANCE LA BEAUCONNIERE	7:48
BN01.05M	PANCE LE MONT SERIN	7:50
BN01.057	PANCE LA CHAPELLE	7:54
BN01.352	PLECHATEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	8:03
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.703		
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	17:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.352	PLECHATEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	17:23
BN01.057	PANCE LA CHAPELLE	17:29
BN01.05M	PANCE LE MONT SERIN	17:34
BN01.05L	PANCE LA BEAUCONNIERE	17:35
BN01.0AY	LE PETIT FOUGERAY LA SAUVAGERE	17:42
BN01.05A	SAULNIERES BEAU SOLEIL	17:45
BN01.044	SAULNIERES LA VIEILLE COUR	17:49
BN01.05B	SAULNIERES LA COLOMBAIS	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.

X03BASE

X03 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.803	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.093	BAIN MARZELIERE	18:28
BN01.083	ERCE EN LAMEE FLEURIAIS CHAPELLE	18:41
BN01.178	ERCE EN LAMEE BOULAY	18:45
BN01.089	ST SULPICE DES LANDES LA BELLE FRIE	18:49
BN01.08A	ST SULPICE DES LANDES CHATAIN	18:51
BN01.214	ST SULPICE DES LANDES (PARKING RD57)	18:55
BN01.09D	LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	19:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X03MER

X03 MATIN

X03MER

X03 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.003			
BN01.044		SAULNIERES LA VIEILLE COUR	7:33
BN01.05B		SAULNIERES LA COLOMBAIS	7:34
BN01.05A		SAULNIERES BEAU SOLEIL	7:37
BN01.0AY		LE PETIT FOUGERAY LA SAUVAGERE	7:42
BN01.05L		PANCE LA BEAUCONNIERE	7:48
BN01.05M		PANCE LE MONT SERIN	7:50
BN01.057		PANCE LA CHAPELLE	7:54
BN01.352		PLECHATEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	8:03
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.M03			
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	12:30
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.352		PLECHATEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	12:56
BN01.057		PANCE LA CHAPELLE	13:03
BN01.05M		PANCE LE MONT SERIN	13:07
BN01.05L		PANCE LA BEAUCONNIERE	13:09
BN01.0AY		LE PETIT FOUGERAY LA SAUVAGERE	13:15
BN01.05A		SAULNIERES BEAU SOLEIL	13:19
BN01.05B		SAULNIERES LA COLOMBAIS	13:21
BN01.044		SAULNIERES LA VIEILLE COUR	13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X04BASE

X04 MATIN

+ NAVETTE ST YVES MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.050	RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	7:22
BN01.0CS	LE THEIL GARE SNCF	7:30
BN01.05Q	COESMES EGLISE	7:36
BN01.115	STE COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	7:38
BN01.180	LA COUYERE LE PAS	7:41
BN01.063	LA COUYERE ECOLE	7:43
BN01.062	TRESBOEUF LA BELTIERE	7:47
BN01.05U	TRESBOEUF LA BAHUCHAIS	7:58
BN01.016	TRESBOEUF LA HUCHELOIRE	8:04
BN01.05X	LE SEL LA GATIERE	8:10
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:24
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

X04BASE

X04 17H15

+ NAVETTE ST YVES SOIR

Code	Destination	Heure
BN01.704	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	17:05
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:13
BN01.05X	LE SEL LA GATIERE	17:28
BN01.016	TRESBOEUF LA HUCHELOIRE	17:33
BN01.05U	TRESBOEUF LA BAHUCHAIS	17:38
BN01.062	TRESBOEUF LA BELTIERE	17:50
BN01.063	LA COUYERE ECOLE	17:54
BN01.115	STE COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	18:00
BN01.05Q	COESMES EGLISE	18:02
BN01.0CS	LE THEIL GARE SNCF	18:07
BN01.050	RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	18:16

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X04MER

X04 MATIN

+ NAVETTE ST YVES MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.004			
BN01.05O		RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	7:22
BN01.0CS		LE THEIL GARE SNCF	7:30
BN01.05Q		COESMES EGLISE	7:36
BN01.115		STE COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	7:38
BN01.180		LA COUYERE LE PAS	7:41
BN01.063		LA COUYERE ECOLE	7:43
BN01.062		TRESBOEUF LA BELTIERE	7:47
BN01.05U		TRESBOEUF LA BAHUCHAIS	7:58
BN01.016		TRESBOEUF LA HUCHELOIRE	8:04
BN01.05X		LE SEL LA GATIERE	8:10
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:24
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

X04MER

X04 MERCREDI MIDI

+ NAVETTE ST YVES

PAS DE DESSERTE DES ECOLES D'ERCE LE MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.M04			
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	12:30
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:38
BN01.05X		LE SEL LA GATIERE	12:53
BN01.016		TRESBOEUF LA HUCHELOIRE	12:58
BN01.05U		TRESBOEUF LA BAHUCHAIS	13:03
BN01.062		TRESBOEUF LA BELTIERE	13:15
BN01.180		LA COUYERE LE PAS	13:18
BN01.063		LA COUYERE ECOLE	13:20
BN01.115		STE COLOMBE PLACE P. & M. CURIE	13:25
BN01.05Q		COESMES EGLISE	13:27
BN01.05O		RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	13:36
BN01.0CS		LE THEIL GARE SNCF	13:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X05BASE

X05 MATIN

X05BASE

X05 17H15

Code	Arrêt	Heure
BN01.005	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.068	LALLEU EGLISE	7:50
BN01.318	LALLEU LA DIOTAIS	7:53
BN01.06B	LA BOSSE DE BRETAGNE HAUTE CHARRAIS	7:55
BN01.09J	LA BOSSE DE BRETAGNE BASSE BELANDIERE	7:57
BN01.034	LA BOSSE DE BRETAGNE HAUTE BOSSE	7:58
BN01.06D	LA BOSSE DE BRETAGNE EGLISE	8:00
BN01.088	LA BOSSE DE BRETAGNE LE BRIANT	8:01
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Arrêt	Heure
BN01.705	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.088	LA BOSSE DE BRETAGNE LE BRIANT	17:28
BN01.06D	LA BOSSE DE BRETAGNE EGLISE	17:30
BN01.034	LA BOSSE DE BRETAGNE HAUTE BOSSE	17:31
BN01.09J	LA BOSSE DE BRETAGNE BASSE BELANDIERE	17:32
BN01.06B	LA BOSSE DE BRETAGNE HAUTE CHARRAIS	17:34
BN01.318	LALLEU LA DIOTAIS	17:43
BN01.068	LALLEU EGLISE	17:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X05MER

X05 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.005			
BN01.068			7:50
BN01.318			7:53
BN01.06B			7:55
BN01.09J			7:57
BN01.034			7:58
BN01.06D			8:00
BN01.088			8:01
BN01.000			8:10

X05MER

X05 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.M05			
BN01.000			12:45
BN01.088			12:55
BN01.06D			12:56
BN01.034			12:57
BN01.09J			12:59
BN01.06B			13:01
BN01.318			13:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X06BASE

X06 MATIN

X06BASE

X06 17H15

 BN01.006 fréquence: **LM-JV-----** Transporteur: HERMES

BN01.203	THOURIE BASE DE LOISIRS	7:15
BN01.136	LALLEU GATELIERE/BASSE JAMBUERE	7:24
BN01.0AH	LALLEU LA POUARDIERE	7:28
BN01.06N	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	7:33
BN01.0C1	TRESBOEUF LA MONDRAIS	7:36
BN01.06R	TRESBOEUF (BAS) PUSSAC	7:38
BN01.06U	TRESBOEUF LE HAUT VERRION	7:43
BN01.094	LA BOSSE DE BRETAGNE SOURG	7:45
BN01.06W	LA BOSSE DE BRETAGNE POUCHARD	7:48
BN01.06Y	ERCE EN LAMEE LE BAS GERMIGNE	7:50
BN01.071	ERCE EN LAMEE ABS DE L'OMBRAIS	7:53
BN01.07G	BAIN LE DANE	7:55
BN01.0C0	BAIN LA PITOUAIS	8:00
BN01.074	BAIN LA BOULAIS	8:05
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

 BN01.706 fréquence: **LM-JV-----** Transporteur: HERMES

BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.074	BAIN LA BOULAIS	17:24
BN01.0C0	BAIN LA PITOUAIS	17:29
BN01.07G	BAIN LE DANE	17:34
BN01.071	ERCE EN LAMEE ABS DE L'OMBRAIS	17:36
BN01.06Y	ERCE EN LAMEE LE BAS GERMIGNE	17:38
BN01.06W	LA BOSSE DE BRETAGNE POUCHARD	17:42
BN01.094	LA BOSSE DE BRETAGNE SOURG	17:44
BN01.06U	TRESBOEUF LE HAUT VERRION	17:46
BN01.06R	TRESBOEUF (BAS) PUSSAC	17:50
BN01.0C1	TRESBOEUF LA MONDRAIS	17:53
BN01.06N	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	17:56
BN01.0AH	LALLEU LA POUARDIERE	18:01
BN01.136	LALLEU GATELIERE/BASSE JAMBUERE	18:04
BN01.203	THOURIE BASE DE LOISIRS	18:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X06MER

X06 MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.006	fréquence:--E----- Transporteur: HERMES	
BN01.203	THOURIE BASE DE LOISIRS	7:15
BN01.136	LALLEU GATELIERE/BASSE JAMBUERE	7:24
BN01.0AH	LALLEU LA POUARDIERE	7:28
BN01.06N	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	7:33
BN01.0C1	TRESBOEUF LA MONDRAIS	7:36
BN01.06R	TRESBOEUF (BAS) PUSSAC	7:38
BN01.06U	TRESBOEUF LE HAUT VERRION	7:43
BN01.094	LA BOSSE DE BRETAGNE SOURG	7:45
BN01.06W	LA BOSSE DE BRETAGNE POUCHARD	7:48
BN01.06Y	ERCE EN LAMEE LE BAS GERMIGNE	7:50
BN01.071	ERCE EN LAMEE ABS DE L'OMBRAIS	7:53
BN01.07G	BAIN LE DANE	7:55
BN01.0C0	BAIN LA PITOUAIS	8:00
BN01.074	BAIN LA BOULAIS	8:05
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X06MER

X06 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
BN01.M06	fréquence:--E----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.074	BAIN LA BOULAIS	12:54
BN01.0C0	BAIN LA PITOUAIS	12:59
BN01.07G	BAIN LE DANE	13:04
BN01.071	ERCE EN LAMEE ABS DE L'OMBRAIS	13:06
BN01.06Y	ERCE EN LAMEE LE BAS GERMIGNE	13:08
BN01.06W	LA BOSSE DE BRETAGNE POUCHARD	13:12
BN01.094	LA BOSSE DE BRETAGNE SOURG	13:14
BN01.06U	TRESBOEUF LE HAUT VERRION	13:16
BN01.06R	TRESBOEUF (BAS) PUSSAC	13:20
BN01.0C1	TRESBOEUF LA MONDRAIS	13:23
BN01.06N	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	13:26
BN01.0AH	LALLEU LA POUARDIERE	13:31
BN01.136	LALLEU GATELIERE/BASSE JAMBUERE	13:32
BN01.203	THOURIE BASE DE LOISIRS	13:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X07BASE

X07 MATIN

X07BASE

X07 17H15

Code	Description	Heure
BN01.007	fréquence:LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.223	COESMES EGLISE	7:22
BN01.032	ERCE EN LAMEE VILLENEUVE/DOHINIÈRE	7:29
BN01.193	ERCE EN LAMEE GREE SUZANNE	7:32
BN01.0A2	ERCE EN LAMEE LA ROCHE	7:34
BN01.361	ERCE EN LAMEE ST LAURENT	7:37
BN01.07K	BAIN LANSIDUAIS	7:47
BN01.0B7	BAIN LE BOUFFAY	7:50
BN01.07M	BAIN LES RIAIS	7:54
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:09
2778.000	SCHOOL: BAIN DE BRETAGNE ECOLE LA	8:12
2359-A.000	BAIN-DE-BRETAGNE ECOLE ROSE DES VENTS	8:15

Code	Description	Heure
BN01.707	fréquence:LM-JV----- Transporteur: HERMES	
2359-A.000	BAIN-DE-BRETAGNE ECOLE ROSE DES VENTS	17:00
2778.000	SCHOOL: BAIN DE BRETAGNE ECOLE LA	17:05
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:07
BN01.07M	BAIN LES RIAIS	17:17
BN01.0B7	BAIN LE BOUFFAY	17:21
BN01.07K	BAIN LANSIDUAIS	17:25
BN01.361	ERCE EN LAMEE ST LAURENT	17:33
BN01.0A2	ERCE EN LAMEE LA ROCHE	17:36
BN01.193	ERCE EN LAMEE GREE SUZANNE	17:38
BN01.032	ERCE EN LAMEE VILLENEUVE/DOHINIÈRE	17:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.

X07BASE

X07 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

Code	Description	Heure
BN01.807	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.072	BAIN LA THEAUDIERE	18:23
BN01.071	ERCE EN LAMEE ABS DE L'OMBRAIS	18:27
BN01.109	ERCE EN LAMEE	18:32
BN01.06Q	TRESBOEUF FRESNAY	18:35
BN01.06N	LALLEU FORGE/HAUTE BENARDAIS	18:40
BN01.068	LALLEU EGLISE	18:42
BN01.203	THOURIE BASE DE LOISIRS	18:45
BN01.180	LA COUYERE LE PAS	18:49
BN01.063	LA COUYERE ECOLE	18:51
BN01.049	JANZE GARE SNCF	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X07MER

X07 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.007			
BN01.223	COESMES EGLISE		7:22
BN01.032	ERCE EN LAMEE VILLENEUVE/DOHINIÈRE		7:29
BN01.193	ERCE EN LAMEE GREE SUZANNE		7:33
BN01.0A2	ERCE EN LAMEE LA ROCHE		7:35
BN01.361	ERCE EN LAMEE ST LAURENT		7:38
BN01.07K	BAIN LANSIDUAIS		7:48
BN01.0B7	BAIN LE BOUFFAY		7:51
BN01.07M	BAIN LES RIAIS		7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:09
2778.000	SCHOOL: BAIN DE BRETAGNE ECOLE LA		8:12
2359-A.000	BAIN-DE-BRETAGNE ECOLE ROSE DES VENTS		8:15

X07MER

X07 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.M07			
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:37
BN01.07M	BAIN LES RIAIS		12:48
BN01.0B7	BAIN LE BOUFFAY		12:51
BN01.07K	BAIN LANSIDUAIS		12:55
BN01.361	ERCE EN LAMEE ST LAURENT		13:04
BN01.0A2	ERCE EN LAMEE LA ROCHE		13:07
BN01.193	ERCE EN LAMEE GREE SUZANNE		13:09
BN01.032	ERCE EN LAMEE VILLENEUVE/DOHINIÈRE		13:12
BN01.223	COESMES EGLISE		13:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X08BASE

X08 MATIN

X08BASE

X08 17H15

 BN01.008 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: ORAIN

BN01.111	ERCE EN LAMEE LE VERGER	7:15
BN01.080	TEILLAY ECOLES	7:26
BN01.101	TEILLAY LE FRETAY	7:32
BN01.07Y	ERCE EN LAMEE LA CROIX	7:37
BN01.030	ERCE EN LAMEE BUSSONNAIS	7:39
BN01.083	ERCE EN LAMEE FLEURIAIS CHAPELLE	7:41
BN01.077	ERCE EN LAMEE ABS BELIARD	7:46
BN01.085	ERCE EN LAMEE BEAUVAIS	7:50
BN01.280	BAIN GUILLAUMIERE(MATIN)	7:55
BN01.093	BAIN MARZELIERE	7:58
BN01.323	BAIN CHESNAIS	8:02
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

 BN01.708 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: ORAIN

BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.323	BAIN CHESNAIS	17:26
BN01.093	BAIN MARZELIERE	17:28
BN01.086	BAIN GUILLAUMIERE(SOIR)	17:32
BN01.085	ERCE EN LAMEE BEAUVAIS	17:36
BN01.077	ERCE EN LAMEE ABS BELIARD	17:38
BN01.083	ERCE EN LAMEE FLEURIAIS CHAPELLE	17:43
BN01.030	ERCE EN LAMEE BUSSONNAIS	17:48
BN01.07Y	ERCE EN LAMEE LA CROIX	17:51
BN01.101	TEILLAY LE FRETAY	17:56
BN01.080	TEILLAY ECOLES	18:02
BN01.111	ERCE EN LAMEE LE VERGER	18:09

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X08MER

X08 MATIN

X08MER

X08 MERCREDI MIDI

BN01.008	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.111	ERCE EN LAMEE LE VERGER	7:15
BN01.080	TEILLAY ECOLES	7:26
BN01.101	TEILLAY LE FRETAY	7:33
BN01.07Y	ERCE EN LAMEE LA CROIX	7:37
BN01.030	ERCE EN LAMEE BUSSONNAIS	7:39
BN01.083	ERCE EN LAMEE FLEURIAIS CHAPELLE	7:41
BN01.077	ERCE EN LAMEE ABS BELIARD	7:46
BN01.085	ERCE EN LAMEE BEAUVAIS	7:50
BN01.280	BAIN GUILLAUMIERE(MATIN)	7:55
BN01.093	BAIN MARZELIERE	7:58
BN01.323	BAIN CHESNAIS	8:03
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

BN01.M08	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.323	BAIN CHESNAIS	12:56
BN01.093	BAIN MARZELIERE	12:59
BN01.086	BAIN GUILLAUMIERE(SOIR)	13:02
BN01.085	ERCE EN LAMEE BEAUVAIS	13:06
BN01.077	ERCE EN LAMEE ABS BELIARD	13:08
BN01.083	ERCE EN LAMEE FLEURIAIS CHAPELLE	13:13
BN01.030	ERCE EN LAMEE BUSSONNAIS	13:18
BN01.07Y	ERCE EN LAMEE LA CROIX	13:21
BN01.101	TEILLAY LE FRETAY	13:26
BN01.080	TEILLAY ECOLES	13:32
BN01.111	ERCE EN LAMEE LE VERGER	13:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X09BASE

X09 MATIN

+NAVETTE ST YVES LE MATIN

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERMES
BN01.009		
BN01.276	ERCE EN LAMEE BOISSELAIS(CALVAIRE)	7:23
BN01.130	ERCE EN LAMEE QUESSELAIS	7:25
BN01.178	ERCE EN LAMEE BOULAY	7:26
BN01.089	ST SULPICE DES LANDES LA BELLE FRIE	7:28
BN01.08A	ST SULPICE DES LANDES CHATAIN	7:31
BN01.186	ST SULPICE DES LANDES LA CORNULAIS	7:35
BN01.08C	LA DOMINELAIS LA BASSE NOE	7:40
BN01.08D	LA DOMINELAIS LA BORNIERE	7:43
BN01.005	BAIN VERGER/LANDRIAIS	7:48
BN01.08I	BAIN LA PICAUDAIS	7:55
BN01.08G	BAIN LA CALVENAIS	7:58
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X09BASE

X09 17H15

+ NAVETTE ST YVES LE SOIR

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: HERMES
BN01.709		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.08G	BAIN LA CALVENAIS	17:28
BN01.08I	BAIN LA PICAUDAIS	17:32
BN01.005	BAIN VERGER/LANDRIAIS	17:37
BN01.08D	LA DOMINELAIS LA BORNIERE	17:42
BN01.08C	LA DOMINELAIS LA BASSE NOE	17:45
BN01.186	ST SULPICE DES LANDES LA CORNULAIS	17:50
BN01.08A	ST SULPICE DES LANDES CHATAIN	17:54
BN01.089	ST SULPICE DES LANDES LA BELLE FRIE	17:56
BN01.178	ERCE EN LAMEE BOULAY	17:58
BN01.130	ERCE EN LAMEE QUESSELAIS	17:59
BN01.276	ERCE EN LAMEE BOISSELAIS(CALVAIRE)	18:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.

X09BASE

X09 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

Code	Destination	Heure
BN01.809	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.04T	PANCE EGLISE	18:24
BN01.025	PANCE L'HOMMERAIS	18:30
BN01.232	POLIGNE MONTRU	18:37
BN01.076	CREVIN ZA BEL AIR	18:40
BN01.335	CREVIN EGLISE	18:42
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES	18:43
BN01.050	CHANTELOUP LES 4 ROUTES	18:55
BN01.04Z	CHANTELOUP CENTRE	18:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X09MER

X09 MATIN

+NAVETTE ST YVES LE MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.009			
BN01.276		ERCE EN LAMEE BOISSELAIS(CALVAIRE)	7:23
BN01.130		ERCE EN LAMEE QUESSELAIS	7:25
BN01.178		ERCE EN LAMEE BOULAY	7:26
BN01.089		ST SULPICE DES LANDES LA BELLE FRIE	7:28
BN01.08A		ST SULPICE DES LANDES CHATAIN	7:31
BN01.186		ST SULPICE DES LANDES LA CORNULAIS	7:35
BN01.08C		LA DOMINELAIS LA BASSE NOE	7:40
BN01.08D		LA DOMINELAIS LA BORNIERE	7:43
BN01.005		BAIN VERGER/LANDRIAIS	7:48
BN01.08I		BAIN LA PICAUDAIS	7:55
BN01.08G		BAIN LA CALVENAIS	7:58
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X09MER

X09 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.M09			
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.08G		BAIN LA CALVENAIS	12:58
BN01.08I		BAIN LA PICAUDAIS	13:02
BN01.005		BAIN VERGER/LANDRIAIS	13:07
BN01.08D		LA DOMINELAIS LA BORNIERE	13:12
BN01.08C		LA DOMINELAIS LA BASSE NOE	13:15
BN01.186		ST SULPICE DES LANDES LA CORNULAIS	13:20
BN01.08A		ST SULPICE DES LANDES CHATAIN	13:24
BN01.089		ST SULPICE DES LANDES LA BELLE FRIE	13:26
BN01.178		ERCE EN LAMEE BOULAY	13:28
BN01.130		ERCE EN LAMEE QUESSELAIS	13:29
BN01.276		ERCE EN LAMEE BOISSELAIS(CALVAIRE)	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X10BASE

X10 MATIN

+ NAVETTE ST YVES MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.141	GRAND FOUGERAY BRANZAN	7:31
BN01.095	GRAND FOUGERAY FIEF RUBE	7:34
BN01.185	GRAND FOUGERAY LA NOE	7:40
BN01.08N	LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	7:42
BN01.087	LA DOMINELAIS LA GROUSSINAI	7:44
BN01.08O	LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	7:45
BN01.215	LA DOMINELAIS LA BOURDONNAIS	7:49
BN01.205	LA DOMINELAIS LA ROCHELLE	7:50
BN01.199	ST SULPICE DES LANDES LA HACTAIS	7:52
BN01.200	ST SULPICE DES LANDES L'ASCENSION	7:53
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

X10BASE

X10 17H15

+ NAVETTE ST YVES SOIR

Code	Destination	Heure
BN01.710	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	17:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:09
BN01.200	ST SULPICE DES LANDES L'ASCENSION	17:22
BN01.199	ST SULPICE DES LANDES LA HACTAIS	17:23
BN01.205	LA DOMINELAIS LA ROCHELLE	17:25
BN01.215	LA DOMINELAIS LA BOURDONNAIS	17:26
BN01.08O	LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	17:30
BN01.087	LA DOMINELAIS LA GROUSSINAI	17:31
BN01.08N	LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	17:33
BN01.185	GRAND FOUGERAY LA NOE	17:35
BN01.095	GRAND FOUGERAY FIEF RUBE	17:41
BN01.141	GRAND FOUGERAY BRANZAN	17:45
BN01.277	GRAND FOUGERAY LANGERAI	17:49
BN01.048	GRAND FOUGERAY LA BRULONNAIS	17:52
BN01.194	GRAND FOUGERAY LE GRAND VAL	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X10MER

X10 MATIN

+ NAVETTE ST YVES MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.010			
BN01.141		GRAND FOUGERAY BRANZAN	7:31
BN01.095		GRAND FOUGERAY FIEF RUBE	7:34
BN01.185		GRAND FOUGERAY LA NOE	7:40
BN01.08N		LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	7:42
BN01.087		LA DOMINELAIS LA GROUSSINAI	7:44
BN01.08O		LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	7:45
BN01.215		LA DOMINELAIS LA BOURDONNAIS	7:49
BN01.205		LA DOMINELAIS LA ROCHELLE	7:50
BN01.199		ST SULPICE DES LANDES LA HACTAIS	7:52
BN01.200		ST SULPICE DES LANDES L'ASCENSION	7:53
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

X10MER

X10 MERCREDI MIDI

+ NAVETTE ST YVES MATIN

+ NAVETTE ST YVES MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M10			
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	12:30
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.200		ST SULPICE DES LANDES L'ASCENSION	12:59
BN01.199		ST SULPICE DES LANDES LA HACTAIS	
BN01.205		LA DOMINELAIS LA ROCHELLE	13:01
BN01.215		LA DOMINELAIS LA BOURDONNAIS	13:02
BN01.08O		LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	13:07
BN01.087		LA DOMINELAIS LA GROUSSINAI	13:08
BN01.08N		LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	13:09
BN01.185		GRAND FOUGERAY LA NOE	13:12
BN01.095		GRAND FOUGERAY FIEF RUBE	13:17
BN01.141		GRAND FOUGERAY BRANZAN	13:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X11BASE

X11 MATIN

+ NAVETTE ROSE DES VENTS MATIN

BN01.011	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: HERMES	
BN01.198	STE ANNE SUR VILAINE BASSE GOUINSAIS		7:17
BN01.210	STE ANNE SUR VILAINE BUARDAIS		7:23
BN01.092	STE ANNE SUR VILAINE LA ROUAUDIÈRE		7:26
BN01.129	STE ANNE SUR VILAINE LE VERGER		7:29
BN01.003	STE ANNE SUR VILAINE TERTRE PLUON		7:33
BN01.007	GRAND FOUGERAY ABORDS PREVERIE		7:36
BN01.008	GRAND FOUGERAY ABS DE CHERE		7:37
BN01.188	GRAND FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE		7:39
BN01.192	GRAND FOUGERAY MAIRIE		7:42
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:07

X11BASE

X11 17H15

+ NAVETTE ROSE DES VENTS 17H15

BN01.711	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		17:15
BN01.270	GRAND FOUGERAY LA VIEILLE CURE		17:32
BN01.188	GRAND FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE		17:34
BN01.008	GRAND FOUGERAY ABS DE CHERE		17:38
BN01.007	GRAND FOUGERAY ABORDS PREVERIE		17:39
BN01.003	STE ANNE SUR VILAINE TERTRE PLUON		17:45
BN01.129	STE ANNE SUR VILAINE LE VERGER		17:49
BN01.092	STE ANNE SUR VILAINE LA ROUAUDIÈRE		17:51
BN01.210	STE ANNE SUR VILAINE BUARDAIS		17:54
BN01.198	STE ANNE SUR VILAINE BASSE GOUINSAIS		17:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X11MER

X11 MATIN

+ NAVETTE ROSE DES VENTS MATIN

BN01.011	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.198	STE ANNE SUR VILAINE BASSE GOUINSAIS		7:17
BN01.210	STE ANNE SUR VILAINE BUARDAIS		7:23
BN01.092	STE ANNE SUR VILAINE LA ROUAUDIÈRE		7:26
BN01.129	STE ANNE SUR VILAINE LE VERGER		7:29
BN01.003	STE ANNE SUR VILAINE TERTRE PLUON		7:33
BN01.007	GRAND FOUGERAY ABORDS PREVERIE		7:36
BN01.008	GRAND FOUGERAY ABS DE CHERE		7:37
BN01.188	GRAND FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE		7:39
BN01.192	GRAND FOUGERAY MAIRIE		7:42
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:07

X11MER

X11 MERCREDI MIDI

+ NAVETTE ROSE DES VENTS

ET ELEVES PROFITANT DE LA RESTAURATION

BN01.M11	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.270	GRAND FOUGERAY LA VIEILLE CURE		13:02
BN01.188	GRAND FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE		13:04
BN01.008	GRAND FOUGERAY ABS DE CHERE		13:07
BN01.007	GRAND FOUGERAY ABORDS PREVERIE		13:09
BN01.003	STE ANNE SUR VILAINE TERTRE PLUON		13:14
BN01.129	STE ANNE SUR VILAINE LE VERGER		13:18
BN01.092	STE ANNE SUR VILAINE LA ROUAUDIÈRE		13:21
BN01.210	STE ANNE SUR VILAINE BUARDAIS		13:23
BN01.198	STE ANNE SUR VILAINE BASSE GOUINSAIS		13:27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X12BASE

X12 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

BN01.012	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.256	STE ANNE SUR VILAINE LA HORDRAIS	7:14
BN01.120	STE ANNE SUR VILAINE LA CLAIE	7:15
BN01.04A	STE ANNE SUR VILAINE ENTRELANDES	7:19
BN01.331	STE ANNE SUR VILAINE HAUT MEHANDOUL	7:22
BN01.234	STE ANNE SUR VILAINE LA JANAIS	7:24
BN01.04F	GRAND FOUGERAY LE BAS JANGLAND	7:28
BN01.154	STE ANNE SUR VILAINE ABS EPINAY	7:32
BN01.240	STE ANNE SUR VILAINE ABS GRAS PAINEL	7:33
BN01.029	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RONDELAIS	7:40
BN01.00J	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA VILLE ES ROUX	7:43
BN01.118	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOULIFARD	7:47
BN01.01E	LA NOE BLANCHE TREHEL	7:53
BN01.310	LA NOE BLANCHE LE BE	7:55
BN01.133	BAIN LE PONT AU ROUX	7:57
BN01.135	BAIN BEAU CHENE	7:58
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X12BASE

X12 17H15

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

BN01.712	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.135	BAIN BEAU CHENE	17:21
BN01.133	BAIN LE PONT AU ROUX	17:23
BN01.310	LA NOE BLANCHE LE BE	17:24
BN01.01E	LA NOE BLANCHE TREHEL	17:26
BN01.118	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOULIFARD	17:31
BN01.00J	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA VILLE ES ROUX	17:36
BN01.029	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RONDELAIS	17:38
BN01.240	STE ANNE SUR VILAINE ABS GRAS PAINEL	17:43
BN01.154	STE ANNE SUR VILAINE ABS EPINAY	17:44
BN01.04F	GRAND FOUGERAY LE BAS JANGLAND	17:47
BN01.234	STE ANNE SUR VILAINE LA JANAIS	17:51
BN01.331	STE ANNE SUR VILAINE HAUT MEHANDOUL	17:52
BN01.04A	STE ANNE SUR VILAINE ENTRELANDES	17:56
BN01.120	STE ANNE SUR VILAINE LA CLAIE	18:00
BN01.256	STE ANNE SUR VILAINE LA HORDRAIS	18:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X12MER

X12 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

BN01.012	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.256	STE ANNE SUR VILAINE LA HORDRAIS		7:14
BN01.120	STE ANNE SUR VILAINE LA CLAIE		7:15
BN01.04A	STE ANNE SUR VILAINE ENTRELANDES		7:19
BN01.331	STE ANNE SUR VILAINE HAUT MEHANDOUL		7:22
BN01.234	STE ANNE SUR VILAINE LA JANAIS		7:24
BN01.04F	GRAND FOUGERAY LE BAS JANGLAND		7:28
BN01.154	STE ANNE SUR VILAINE ABS EPINAY		7:32
BN01.240	STE ANNE SUR VILAINE ABS GRAS PAINEL		7:33
BN01.029	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RONDELAIS		7:40
BN01.00J	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA VILLE ES ROUX		7:43
BN01.118	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOULIFARD		7:47
BN01.01E	LA NOE BLANCHE TREHEL		7:53
BN01.310	LA NOE BLANCHE LE BE		7:55
BN01.133	BAIN LE PONT AU ROUX		7:57
BN01.135	BAIN BEAU CHENE		7:58
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X12MER

X12 MERCREDI MIDI

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

BN01.M12	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.135	BAIN BEAU CHENE		12:51
BN01.133	BAIN LE PONT AU ROUX		12:53
BN01.310	LA NOE BLANCHE LE BE		12:54
BN01.01E	LA NOE BLANCHE TREHEL		12:56
BN01.118	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOULIFARD		13:01
BN01.00J	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA VILLE ES ROUX		13:06
BN01.029	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RONDELAIS		13:08
BN01.240	STE ANNE SUR VILAINE ABS GRAS PAINEL		13:13
BN01.154	STE ANNE SUR VILAINE ABS EPINAY		13:14
BN01.04F	GRAND FOUGERAY LE BAS JANGLAND		13:17
BN01.234	STE ANNE SUR VILAINE LA JANAIS		13:21
BN01.331	STE ANNE SUR VILAINE HAUT MEHANDOUL		13:22
BN01.04A	STE ANNE SUR VILAINE ENTRELANDES		13:26
BN01.120	STE ANNE SUR VILAINE LA CLAIE		13:30
BN01.256	STE ANNE SUR VILAINE LA HORDRAIS		13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X13BASE

X13 MATIN

+ NAVETTE STE ANNE MATIN

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
BN01.013			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.039	LA NOE BLANCHE HAUT BRANFEUL	7:12		
BN01.00F	GRAND FOUGERAY NOURAI	7:18		
BN01.0AP	GRAND FOUGERAY LA HATTAIS	7:23		
BN01.00T	LA NOE BLANCHE HAUT NOYAL	7:27		
BN01.134	LA NOE BLANCHE LES MONTS	7:29		
BN01.00V	LA NOE BLANCHE ABS DE LA CANETAIS	7:31		
BN01.208	LA NOE BLANCHE BESNERAIS	7:34		
BN01.266	LA NOE BLANCHE SEVRIGNAC	7:39		
BN01.147	BAIN LA HOUETTAIS	7:47		
BN01.0C6	LA NOE BLANCHE ABS DE LANGERAIS	7:50		
BN01.010	BAIN LA JEUSSELINAIS	7:55		
BN01.0CK	BAIN LA GAROTTAIS	7:57		
BN01.0C4	BAIN CARDICHAIS MATIN	8:00		
BN01.137	BAIN BERGERIE	8:04		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:12		
2359.000	BAIN PRIMAIRE PRIVE STE ANNE	8:15		

X13BASE

X13 17H15

+NAVETTE STE ANNE LE SOIR

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
BN01.713			fréquence: LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
2359.000	BAIN PRIMAIRE PRIVE STE ANNE	16:35		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	16:40		
BN01.137	BAIN BERGERIE	16:45		
BN01.126	BAIN CARDICHAIS SOIR	16:49		
BN01.0CK	BAIN LA GAROTTAIS	16:52		
BN01.010	BAIN LA JEUSSELINAIS	16:54		
BN01.147	BAIN LA HOUETTAIS	17:02		
BN01.0C6	LA NOE BLANCHE ABS DE LANGERAIS	17:05		
BN01.266	LA NOE BLANCHE SEVRIGNAC	17:06		
BN01.208	LA NOE BLANCHE BESNERAIS	17:12		
BN01.00V	LA NOE BLANCHE ABS DE LA CANETAIS	17:15		
BN01.134	LA NOE BLANCHE LES MONTS	17:17		
BN01.00T	LA NOE BLANCHE HAUT NOYAL	17:19		
BN01.0AP	GRAND FOUGERAY LA HATTAIS	17:23		
BN01.00F	GRAND FOUGERAY NOURAI	17:29		
BN01.039	LA NOE BLANCHE HAUT BRANFEUL	17:34		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X13BASE

X13 18H15

EX X41-18H

DEPART DU LYCEE JEAN BRITO

Code	Arrêt	Heure
BN01.813	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.05M	PANCE LE MONT SERIN	18:26
BN01.031	LE SEL PLACE DU CALVAIRE	18:31
BN01.064	SAULNIERES CENTRE	18:35
BN01.05A	SAULNIERES BEAU SOLEIL	18:36
BN01.05E	LE PETIT FOUGERAY MAIRIE	18:38
BN01.052	LE PETIT FOUGERAY LE VAL	18:39
BN01.04J	CREVIN LA NORMINAIS	18:43
BN01.246	CREVIN LE CHALONGE	18:45
BN01.213	PANCE CHAPELLE SOLEU	18:50
BN01.0AY	LE PETIT FOUGERAY LA SAUVAGERE	18:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X13MER

X13 MATIN

+ NAVETTE STE ANNE MATIN

BN01.013	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.039	LA NOE BLANCHE HAUT BRANFEUL		7:12
BN01.00F	GRAND FOUGERAY NOURAI		7:18
BN01.0AP	GRAND FOUGERAY LA HATTAIS		7:23
BN01.00T	LA NOE BLANCHE HAUT NOYAL		7:27
BN01.134	LA NOE BLANCHE LES MONTS		7:29
BN01.00V	LA NOE BLANCHE ABS DE LA CANETAIS		7:31
BN01.208	LA NOE BLANCHE BESNERAIS		7:35
BN01.266	LA NOE BLANCHE SEVRIGNAC		7:39
BN01.147	BAIN LA HOUETTAIS		7:47
BN01.0C6	LA NOE BLANCHE ABS DE LANGERAIS		7:50
BN01.010	BAIN LA JEUSSELINAIS		7:55
BN01.0CK	BAIN LA GAROTTAIS		7:57
BN01.0C4	BAIN CARDICHAIS MATIN		8:00
BN01.137	BAIN BERGERIE		8:04
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:12
2359.000	BAIN PRIMAIRE PRIVE STE ANNE		8:15

X13MER

X13 MERCREDI MIDI

+NAVETTE ROSE DES VENTS

ET ELEVES PROFITANT DE LA RESTAURATION

BN01.M13	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.137	BAIN BERGERIE		12:49
BN01.126	BAIN CARDICHAIS SOIR		12:53
BN01.0CK	BAIN LA GAROTTAIS		12:57
BN01.010	BAIN LA JEUSSELINAIS		12:59
BN01.0C6	LA NOE BLANCHE ABS DE LANGERAIS		13:02
BN01.147	BAIN LA HOUETTAIS		13:09
BN01.266	LA NOE BLANCHE SEVRIGNAC		13:13
BN01.208	LA NOE BLANCHE BESNERAIS		13:19
BN01.00V	LA NOE BLANCHE ABS DE LA CANETAIS		13:23
BN01.134	LA NOE BLANCHE LES MONTS		13:26
BN01.00T	LA NOE BLANCHE HAUT NOYAL		13:28
BN01.0AP	GRAND FOUGERAY LA HATTAIS		13:32
BN01.00F	GRAND FOUGERAY NOURAI		13:38
BN01.039	LA NOE BLANCHE HAUT BRANFEUL		13:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X14BASE

X14 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRE MESSAC

Code	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.014			
BN01.0CG	PIPRIAC LE PATIS DE FONTENIO		7:15
BN01.0CH	PIPRIAC LES EMAILLERIES		7:18
BN01.054	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ABS VILLERMY		7:21
BN01.0C8	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BODINAIS DE		7:31
BN01.078	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RAULIN		7:33
BN01.144	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA PAQUERAIS		7:34
BN01.01A	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOEUVRES		7:35
BN01.279	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA ROUSSIERE		7:42
BN01.002	LA NOE BLANCHE LE PEUL		7:46
BN01.290	LA NOE BLANCHE BOURG		7:52
BN01.267	LA NOE BLANCHE LA HAUTE VILLE		7:56
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X14BASE

X14 17H15

+BOUCLE PRIMAIRE MESSAC

Code	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.714			
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		17:15
BN01.267	LA NOE BLANCHE LA HAUTE VILLE		17:28
BN01.290	LA NOE BLANCHE BOURG		17:32
BN01.002	LA NOE BLANCHE LE PEUL		17:37
BN01.279	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA ROUSSIERE		17:40
BN01.291	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOEUVRES		17:47
BN01.144	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA PAQUERAIS		17:48
BN01.078	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RAULIN		17:50
BN01.0C8	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BODINAIS DE		17:52
BN01.054	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ABS VILLERMY		18:01
BN01.0CH	PIPRIAC LES EMAILLERIES		18:03
BN01.0CG	PIPRIAC LE PATIS DE FONTENIO		18:06

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X14MER

X14 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

Code	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.014			
BN01.0CG		PIPRIAC LE PATIS DE FONTENIO	7:15
BN01.0CH		PIPRIAC LES EMAILLERIES	7:18
BN01.054		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ABS VILLERMY	7:21
BN01.0C8		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BODINAIS DE	7:31
BN01.078		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RAULIN	7:33
BN01.144		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA PAQUERAIS	7:34
BN01.01A		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOEUVRES	7:35
BN01.279		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA ROUSSIERE	7:42
BN01.002		LA NOE BLANCHE LE PEUL	7:46
BN01.290		LA NOE BLANCHE BOURG	7:52
BN01.267		LA NOE BLANCHE LA HAUTE VILLE	7:56
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X14MER

X14 MERCREDI MIDI

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

Code	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M14			
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.267		LA NOE BLANCHE LA HAUTE VILLE	12:58
BN01.290		LA NOE BLANCHE BOURG	13:02
BN01.002		LA NOE BLANCHE LE PEUL	13:07
BN01.279		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA ROUSSIERE	13:10
BN01.291		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BOEUVRES	13:17
BN01.144		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA PAQUERAIS	13:18
BN01.078		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) RAULIN	13:20
BN01.0C8		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BODINAIS DE	13:22
BN01.054		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ABS VILLERMY	13:31
BN01.0CH		PIPRIAC LES EMAILLERIES	13:33
BN01.0CG		PIPRIAC LE PATIS DE FONTENIO	13:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X15BASE

X15 MATIN

BN01.015	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.237	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EPINETTES		7:17
BN01.304	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) VILLE OREE		7:19
BN01.09Y	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LE BREIL DE TREGUILY		7:22
BN01.01G	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) TREGUILY		7:23
BN01.01I	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BRANTADE/DAUFFRAY		7:29
BN01.01M	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LE GENETAY		7:31
BN01.143	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) L'AUBERTIERE		7:33
BN01.0C9	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA PIAIS		7:35
BN01.01N	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA GAUCHERAIS		7:42
BN01.254	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) 23, LA HOUSSAIS		7:45
BN01.0AB	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA CHESNAIS		7:46
BN01.01W	LA NOE BLANCHE LE PLESSIS		7:50
BN01.311	LA NOE BLANCHE BROUSSE ROBERT		7:52
BN01.021	BAIN LA RIGAUDAIS		7:57
BN01.020	BAIN LA MERINAIS		7:59
BN01.022	BAIN PIN / COGLAIS		8:01
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X15BASE

X15 17H15

ARRET RETOUR EPINETTES AU N°12

BN01.715	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		17:15
BN01.022	BAIN PIN / COGLAIS		17:22
BN01.020	BAIN LA MERINAIS		17:24
BN01.021	BAIN LA RIGAUDAIS		17:26
BN01.311	LA NOE BLANCHE BROUSSE ROBERT		17:30
BN01.01W	LA NOE BLANCHE LE PLESSIS		17:33
BN01.0AB	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA CHESNAIS		17:37
BN01.254	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) 23, LA HOUSSAIS		17:40
BN01.01N	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA GAUCHERAIS		17:43
BN01.0C9	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA PIAIS		17:47
BN01.143	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) L'AUBERTIERE		17:50
BN01.01M	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LE GENETAY		17:52
BN01.01I	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BRANTADE/DAUFFRAY		17:54
BN01.01G	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) TREGUILY		17:58
BN01.09Y	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LE BREIL DE TREGUILY		17:59
BN01.304	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) VILLE OREE		18:01
BN01.237	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EPINETTES		18:04

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X15BASE

X15 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.815	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.0AB	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA CHESNAIS	18:26
BN01.01E	LA NOE BLANCHE TREHEL	18:32
BN01.0AP	GRAND FOUGERAY LA HATTAIS	18:38
BN01.329	GRAND FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	18:42
BN01.257	STE ANNE SUR VILAINE CENTRE	18:53
BN01.04A	STE ANNE SUR VILAINE ENTRELANDES	18:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X15MER

X15 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.015			
BN01.237			7:17
BN01.304			7:20
BN01.09Y			7:22
BN01.01G			7:23
BN01.01I			7:29
BN01.01M			7:31
BN01.143			7:33
BN01.0C9			7:35
BN01.01N			7:42
BN01.254			7:45
BN01.0AB			7:46
BN01.01W			7:50
BN01.311			7:52
BN01.021			7:57
BN01.020			7:59
BN01.022			8:01
BN01.000			8:10

X15MER

X15 MERCREDI MIDI

ARRET RETOUR EPINETTES AU N°12

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M15			
BN01.000			12:45
BN01.022			12:55
BN01.020			12:57
BN01.021			13:00
BN01.311			13:04
BN01.01W			13:07
BN01.0AB			13:11
BN01.254			13:14
BN01.01N			13:17
BN01.0C9			13:21
BN01.143			13:24
BN01.01M			13:26
BN01.01I			13:27
BN01.01G			13:31
BN01.09Y			13:33
BN01.304			13:35
BN01.237			13:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X16BASE

X16 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRES GUIPRY

BN01.016	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.047	ST MALO DE PHILY LE DERON		7:24
BN01.160	ST MALO DE PHILY LA ROCHERE		7:27
BN01.02A	ST MALO DE PHILY PONT NEUF		7:34
BN01.159	ST MALO DE PHILY PLANCHELLES (CARF.)		7:36
BN01.056	ST MALO DE PHILY ABS LA ROBINAIS		7:39
BN01.173	ST MALO DE PHILY LA TENNEDAIS		7:41
BN01.042	PLECHATTEL LA BERRAUDAIS		7:46
BN01.043	PLECHATTEL BREMALIN		7:47
BN01.189	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BECHEGRIAIS		7:50
BN01.045	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA DAVIAIS		7:53
BN01.01S	BAIN L'ABBAYE DES LANDES		8:02
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X16BASE

X16 17H15

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

BN01.716	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		17:15
BN01.01S	BAIN L'ABBAYE DES LANDES		17:22
BN01.045	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA DAVIAIS		17:30
BN01.189	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BECHEGRIAIS		17:32
BN01.043	PLECHATTEL BREMALIN		17:34
BN01.042	PLECHATTEL LA BERRAUDAIS		17:35
BN01.173	ST MALO DE PHILY LA TENNEDAIS		17:41
BN01.056	ST MALO DE PHILY ABS LA ROBINAIS		17:43
BN01.159	ST MALO DE PHILY PLANCHELLES (CARF.)		17:46
BN01.02A	ST MALO DE PHILY PONT NEUF		17:49
BN01.160	ST MALO DE PHILY LA ROCHERE		17:57
BN01.047	ST MALO DE PHILY LE DERON		18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X16MER

X16 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRES GUIPRY

BN01.016	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.047	ST MALO DE PHILY LE DERON		7:24
BN01.160	ST MALO DE PHILY LA ROCHERE		7:27
BN01.02A	ST MALO DE PHILY PONT NEUF		7:34
BN01.159	ST MALO DE PHILY PLANCHELLES (CARF.)		7:37
BN01.056	ST MALO DE PHILY ABS LA ROBINAIS		7:40
BN01.173	ST MALO DE PHILY LA TENNEDAIS		7:42
BN01.042	PLECHATTEL LA BERRAUDAIS		7:47
BN01.043	PLECHATTEL BREMALIN		7:48
BN01.189	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BECHEGRIAIS		7:51
BN01.045	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA DAVIAIS		7:53
BN01.01S	BAIN L'ABBAYE DES LANDES		8:02
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X16MER

X16 MERCREDI MIDI

+BOUCLE PRIMAIRES GUIPRY

PAS DE DESSERTE DE L'ECOLE PRIVEE DE MESSAC LE MERCREDI

BN01.M16	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.01S	BAIN L'ABBAYE DES LANDES		12:52
BN01.045	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA DAVIAIS		13:00
BN01.189	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BECHEGRIAIS		13:02
BN01.047	ST MALO DE PHILY LE DERON		13:17
BN01.160	ST MALO DE PHILY LA ROCHERE		13:19
BN01.056	ST MALO DE PHILY ABS LA ROBINAIS		13:24
BN01.173	ST MALO DE PHILY LA TENNEDAIS		13:26
BN01.159	ST MALO DE PHILY PLANCHELLES (CARF.)		13:29
BN01.02A	ST MALO DE PHILY PONT NEUF		13:32
BN01.042	PLECHATTEL LA BERRAUDAIS		13:39
BN01.043	PLECHATTEL BREMALIN		13:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X17BASE

X17 MATIN

X17BASE

X17 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.017	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.116	LIEURON COURBOUTON	7:21
BN01.220	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA TIMOURIAIE	7:30
BN01.272	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA ROBIDELAIE	7:32
BN01.162	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA MENARDAIS	7:34
BN01.011	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LE HIL	7:38
BN01.027	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA HOCQUINAIE	7:39
BN01.09W	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHESNAIE DU SAINT	7:47
BN01.0BQ	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) BRAIN/SAUDRAIS	7:52
BN01.168	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PORT	7:54
BN01.212	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT	7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.717	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.212	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT	17:28
BN01.168	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PORT	17:29
BN01.0BQ	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) BRAIN/SAUDRAIS	17:31
BN01.09W	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHESNAIE DU SAINT	17:33
BN01.027	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA HOCQUINAIE	17:38
BN01.011	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LE HIL	17:41
BN01.162	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA MENARDAIS	17:45
BN01.272	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA ROBIDELAIE	17:47
BN01.220	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA TIMOURIAIE	17:49
BN01.116	LIEURON COURBOUTON	17:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X17BASE

X17 18H15

Code	Description	Heure
BN01.817	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.01P	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) CARREFOUR DE CLEDY	18:27
BN01.0BG	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LE BOUEXIC	18:38
BN01.148	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PETIT BONHEUR	18:45
BN01.158	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ABS NOUERAIE	18:51
BN01.116	LIEURON COURBOUTON	18:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X17MER

X17 MATIN

BN01.017	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.116	LIEURON COURBOUTON		7:21
BN01.220	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA TIMOURIAIE		7:30
BN01.272	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA ROBIDELAIE		7:32
BN01.162	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA MENARDAIS		7:34
BN01.011	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LE HIL		7:38
BN01.027	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA HOCQUINAIE		7:40
BN01.09W	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHESNAIE DU SAINT		7:47
BN01.0BQ	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) BRAIN/SAUDRAIS		7:52
BN01.168	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PORT		7:54
BN01.212	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT		7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X17MER

X17 MERCREDI MIDI

BN01.M17	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.212	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT		12:58
BN01.168	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PORT		12:59
BN01.0BQ	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) BRAIN/SAUDRAIS		13:01
BN01.09W	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHESNAIE DU SAINT		13:03
BN01.027	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA HOCQUINAIE		13:08
BN01.011	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LE HIL		13:11
BN01.162	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA MENARDAIS		13:15
BN01.272	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA ROBIDELAIE		13:17
BN01.220	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA TIMOURIAIE		13:19
BN01.116	LIEURON COURBOUTON		13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X18BASE

X18 MATIN

X18BASE

X18 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.018	fréquence:LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.182	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	7:08
BN01.102	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BASSE MARTINAIE	7:18
BN01.292	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CHAUMERAY	7:20
BN01.02G	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MAUPERTUIS	7:23
BN01.299	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES PLACES	7:24
BN01.117	ST MALO DE PHILY LA PERDRILAIS	7:31
BN01.0CA	ST MALO DE PHILY QUENELEUC	7:40
BN01.306	ST MALO DE PHILY DRIENNAIS	7:42
BN01.02P	ST MALO DE PHILY PONT MONVOISIN	7:45
BN01.333	ST MALO DE PHILY LE HAUT AUNAY	7:47
BN01.02L	ST MALO DE PHILY MACAIRE	7:52
BN01.02O	ST MALO DE PHILY FOULVANDIER	7:53
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.718	fréquence:LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.02O	ST MALO DE PHILY FOULVANDIER	17:28
BN01.02L	ST MALO DE PHILY MACAIRE	17:30
BN01.333	ST MALO DE PHILY LE HAUT AUNAY	17:33
BN01.02P	ST MALO DE PHILY PONT MONVOISIN	17:35
BN01.306	ST MALO DE PHILY DRIENNAIS	17:39
BN01.0CA	ST MALO DE PHILY QUENELEUC	17:41
BN01.117	ST MALO DE PHILY LA PERDRILAIS	17:47
BN01.299	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES PLACES	17:54
BN01.02G	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MAUPERTUIS	
BN01.292	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CHAUMERAY	17:58
BN01.102	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BASSE MARTINAIE	18:00
BN01.182	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	18:09

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X18MER

X18 MATIN

BN01.018	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.182	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	7:08
BN01.102	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BASSE MARTINAIE	7:18
BN01.292	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CHAUMERAY	7:20
BN01.02G	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MAUPERTUIS	7:23
BN01.299	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES PLACES	7:24
BN01.117	ST MALO DE PHILY LA PERDRILAI	7:31
BN01.0CA	ST MALO DE PHILY QUENELEUC	7:40
BN01.306	ST MALO DE PHILY DRIENNAIS	7:42
BN01.02P	ST MALO DE PHILY PONT MONVOISIN	7:45
BN01.333	ST MALO DE PHILY LE HAUT AUNAY	7:47
BN01.02L	ST MALO DE PHILY MACAIRE	7:52
BN01.02O	ST MALO DE PHILY FOULVANDIER	7:53
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X18MER

X18 MERCREDI MIDI

BN01.M18	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.02O	ST MALO DE PHILY FOULVANDIER	12:58
BN01.02L	ST MALO DE PHILY MACAIRE	13:00
BN01.333	ST MALO DE PHILY LE HAUT AUNAY	13:03
BN01.02P	ST MALO DE PHILY PONT MONVOISIN	13:05
BN01.306	ST MALO DE PHILY DRIENNAIS	13:09
BN01.0CA	ST MALO DE PHILY QUENELEUC	13:11
BN01.117	ST MALO DE PHILY LA PERDRILAI	13:17
BN01.299	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES PLACES	13:24
BN01.02G	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MAUPERTUIS	
BN01.292	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CHAUMERAY	13:28
BN01.102	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BASSE MARTINAIE	13:30
BN01.182	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	13:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X19BASE

X19 MATIN

 + NAVETTE ST YVES LE MATIN
 + PRIMAIRES PLECHATTEL

BN01.019	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.09P	ST SENOUX BELLE ETOILE	7:19
BN01.103	ST SENOUX BUISSON	7:21
BN01.036	ST SENOUX HAIES/BOUEXIERE	7:26
BN01.195	ST SENOUX LA BAUDUINAIS	7:27
BN01.028	ST SENOUX LA FIOLAIS	7:31
BN01.037	ST SENOUX ABRI	7:36
BN01.233	PLECHATTEL LA DAVIAIS	7:47
BN01.110	PLECHATTEL LA FAROULLAIS	7:51
BN01.03C	PLECHATTEL LA RICHARDIERE	7:59
BN01.0BD	BAIN LA LOUTRAIS	8:01
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X19BASE

X19 17H15

 + NAVETTE ST YVES LE SOIR
 + PRIMAIRES PLECHATTEL BAGARON

BN01.719	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:13
BN01.0BD	BAIN LA LOUTRAIS	17:18
BN01.03C	PLECHATTEL LA RICHARDIERE	17:21
BN01.110	PLECHATTEL LA FAROULLAIS	17:26
BN01.233	PLECHATTEL LA DAVIAIS	17:31
BN01.037	ST SENOUX ABRI	17:41
BN01.028	ST SENOUX LA FIOLAIS	17:46
BN01.195	ST SENOUX LA BAUDUINAIS	17:49
BN01.036	ST SENOUX HAIES/BOUEXIERE	17:51
BN01.09P	ST SENOUX BELLE ETOILE	17:52
BN01.103	ST SENOUX BUISSON	17:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X19MER

X19 MATIN

 + NAVETTE ST YVES LE MATIN
 + PRIMAIRES PLECHATTEL

BN01.019	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.09P	ST SENOUX BELLE ETOILE	7:19
BN01.103	ST SENOUX BUISSON	7:21
BN01.036	ST SENOUX HAIES/BOUEXIERE	7:24
BN01.195	ST SENOUX LA BAUDUINAIS	7:26
BN01.028	ST SENOUX LA FIOLAIS	7:30
BN01.037	ST SENOUX ABRI	7:35
BN01.233	PLECHATTEL LA DAVIAIS	7:45
BN01.110	PLECHATTEL LA FAROULLAIS	7:50
BN01.03C	PLECHATTEL LA RICHARDIERE	7:57
BN01.0BD	BAIN LA LOUTRAIS	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X19MER

X19 MERCREDI MIDI

+ NAVETTE ST YVES

BN01.M19	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.0BD	BAIN LA LOUTRAIS	12:51
BN01.03C	PLECHATTEL LA RICHARDIERE	12:53
BN01.110	PLECHATTEL LA FAROULLAIS	12:58
BN01.233	PLECHATTEL LA DAVIAIS	13:03
BN01.037	ST SENOUX ABRI	13:13
BN01.028	ST SENOUX LA FIOLAIS	13:18
BN01.195	ST SENOUX LA BAUDUINAIS	13:21
BN01.036	ST SENOUX HAIES/BOUEXIERE	13:23
BN01.09P	ST SENOUX BELLE ETOILE	13:24
BN01.103	ST SENOUX BUISSON	13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X20BASE

X20 MATIN

+ PRIMAIRES PLECHATTEL BREHIL

BN01.020	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.0A7	PLECHATTEL LA CASSIERE	7:43
BN01.241	PLECHATTEL CENTRE	7:44
BN01.03I	PLECHATTEL LA BOUESSIERE	7:46
BN01.112	PLECHATTEL MARDIN	7:49
BN01.224	PLECHATTEL LA MIAIS	7:52
BN01.03M	PLECHATTEL YVRIEUL	7:54
BN01.139	PLECHATTEL ABS ST SATURNIN	7:56
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X20BASE

X20 17H15

+ PRIMAIRES PLECHATTEL BREHIL

BN01.720	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.139	PLECHATTEL ABS ST SATURNIN	17:27
BN01.03M	PLECHATTEL YVRIEUL	17:28
BN01.224	PLECHATTEL LA MIAIS	17:31
BN01.112	PLECHATTEL MARDIN	17:34
BN01.03I	PLECHATTEL LA BOUESSIERE	17:38
BN01.241	PLECHATTEL CENTRE	17:39
BN01.0A7	PLECHATTEL LA CASSIERE	17:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X20BASE

X20 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

Code	Description	Heure
BN01.820	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.135	BAIN BEAU CHENE	18:26
BN01.131	LA NOE BLANCHE BOURG	18:38
BN01.266	LA NOE BLANCHE SEVRIGNAC	18:39
BN01.0C6	LA NOE BLANCHE ABS DE LANGERAIS	18:40
BN01.222	LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	18:43
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	18:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X20MER

X20 MATIN

+ PRIMAIRES PLECHATTEL BREHIL

BN01.020	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.0A7	PLECHATTEL LA CASSIERE	7:43
BN01.241	PLECHATTEL CENTRE	7:44
BN01.03I	PLECHATTEL LA BOUESSIERE	7:46
BN01.112	PLECHATTEL MARDIN	7:49
BN01.224	PLECHATTEL LA MIAIS	7:52
BN01.03M	PLECHATTEL YVRIEUL	7:54
BN01.139	PLECHATTEL ABS ST SATURNIN	7:56
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X20MER

X20 MERCREDI MIDI

BN01.M20	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.139	PLECHATTEL ABS ST SATURNIN	12:57
BN01.03M	PLECHATTEL YVRIEUL	12:58
BN01.224	PLECHATTEL LA MIAIS	13:01
BN01.112	PLECHATTEL MARDIN	13:04
BN01.03I	PLECHATTEL LA BOUESSIERE	13:08
BN01.241	PLECHATTEL CENTRE	13:09
BN01.0A7	PLECHATTEL LA CASSIERE	13:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X21BASE

X21 MATIN

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.021		
BN01.038	GUIGNEN LES PETITS CHAMPS	7:30
BN01.156	GUIGNEN BIFFOUE	7:32
BN01.03X	GUIGNEN BOURG	7:36
BN01.006	ST SENOUX BREHAC	7:45
BN01.107	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) ABS	7:57
BN01.324	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BREHAUDIÈRE	8:00
BN01.01R	BAIN LE FRESNE	8:03
BN01.202	BAIN BUTINAI/DAVIAIS	8:05
BN01.000	BAIN GARE ROUTIÈRE	8:10

X21BASE

X21 17H15

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.721		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIÈRE	17:15
BN01.202	BAIN BUTINAI/DAVIAIS	17:21
BN01.01R	BAIN LE FRESNE	17:23
BN01.324	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BREHAUDIÈRE	17:27
BN01.107	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) ABS	17:31
BN01.006	ST SENOUX BREHAC	17:44
BN01.03X	GUIGNEN BOURG	17:59
BN01.156	GUIGNEN BIFFOUE	18:04
BN01.038	GUIGNEN LES PETITS CHAMPS	18:07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X21MER

X21 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.021		
BN01.038		7:30
BN01.156		7:32
BN01.03X		7:36
BN01.006		7:45
BN01.107		7:57
BN01.324		8:00
BN01.01R		8:03
BN01.202		8:05
BN01.000		8:10

X21MER

X21 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.M21		
BN01.000		12:45
BN01.202		12:51
BN01.01R		12:53
BN01.324		12:57
BN01.107		13:01
BN01.006		13:14
BN01.03X		13:30
BN01.156		13:34
BN01.038		13:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X22BASE

X22 MATIN

X22BASE

X22 17H15

BN01.022 fréquence: **LM-JV-----** Transporteur: HERMES

BN01.183 TEILLAY LA GARE 7:45

BN01.109 ERCE EN LAMEE 7:47

BN01.015 ERCE EN LAMEE LA VIOLAIS 7:52

BN01.151 ERCE EN LAMEE LA FONTAINE 7:53

BN01.079 ERCE EN LAMEE PERRAY 8:00

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 8:10

BN01.722 fréquence: **LM-JV-----** Transporteur: HERMES

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 17:15

BN01.079 ERCE EN LAMEE PERRAY 17:31

BN01.151 ERCE EN LAMEE LA FONTAINE 17:38

BN01.015 ERCE EN LAMEE LA VIOLAIS 17:39

BN01.109 ERCE EN LAMEE 17:43

BN01.183 TEILLAY LA GARE 17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.

X22BASE

X22 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

Code	Destination	Heure
BN01.822	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.293	PLECHATTEL LES PERENELLES	18:23
BN01.244	PLECHATTEL LA RENOULAIS	18:24
BN01.243	PLECHATTEL L'ARDOUAI	18:28
BN01.09V	PLECHATTEL ABS DE LA GUILLERAIS	18:30
BN01.242	PLECHATTEL CECAB	18:34
BN01.241	PLECHATTEL CENTRE	18:35
BN01.197	ST SENOUX LES FOSSES	18:38
BN01.106	ST SENOUX CAMBRE	18:41
BN01.105	ST SENOUX BRUZON	18:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X22MER

X22 MATIN

X22MER

X22 MERCREDI MIDI

BN01.022 fréquence:--E----- Transporteur: HERMES

BN01.183 TEILLAY LA GARE 7:45

BN01.109 ERCE EN LAMEE 7:47

BN01.015 ERCE EN LAMEE LA VIOLAIS 7:52

BN01.151 ERCE EN LAMEE LA FONTAINE 7:53

BN01.079 ERCE EN LAMEE PERRAY 8:00

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 8:10

BN01.M22 fréquence:--E----- Transporteur: HERMES

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 12:45

BN01.079 ERCE EN LAMEE PERRAY 12:57

BN01.151 ERCE EN LAMEE LA FONTAINE 13:03

BN01.015 ERCE EN LAMEE LA VIOLAIS 13:04

BN01.109 ERCE EN LAMEE 13:09

BN01.183 TEILLAY LA GARE 13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X23BASE

X23 MATIN

X23BASE

X23 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.023	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.06A	LALLEU LES BRUERES	7:24
BN01.0BZ	LALLEU LA HAUTAIS	7:26
BN01.05T	TRESBOEUF CENTRE	7:30
BN01.05F	LE PETIT FOUGERAY LE PONT	7:41
BN01.052	LE PETIT FOUGERAY LE VAL	7:42
BN01.053	CREVIN CHALONGE ABRI	7:46
BN01.213	PANCE CHAPELLE SOLEU	7:50
BN01.204	PANCE L'HOTEL AUX MERLES	7:51
BN01.055	PANCE LA POINCONNIERE	7:54
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.723	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.055	PANCE LA POINCONNIERE	17:31
BN01.204	PANCE L'HOTEL AUX MERLES	17:34
BN01.213	PANCE CHAPELLE SOLEU	
BN01.053	CREVIN CHALONGE ABRI	17:38
BN01.052	LE PETIT FOUGERAY LE VAL	17:41
BN01.05F	LE PETIT FOUGERAY LE PONT	17:42
BN01.05T	TRESBOEUF CENTRE	17:52
BN01.0BZ	LALLEU LA HAUTAIS	17:57
BN01.06A	LALLEU LES BRUERES	18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X23MER

X23 MATIN

BN01.023	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.06A	LALLEU LES BRUERES		7:24
BN01.0BZ	LALLEU LA HAUTAIS		7:26
BN01.05T	TRESBOEUF CENTRE		7:30
BN01.05F	LE PETIT FOUGERAY LE PONT		7:41
BN01.052	LE PETIT FOUGERAY LE VAL		7:42
BN01.053	CREVIN CHALONGE ABRI		7:46
BN01.213	PANCE CHAPELLE SOLEU		7:50
BN01.204	PANCE L'HOTEL AUX MERLES		7:51
BN01.055	PANCE LA POINCONNIERE		7:54
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X23MER

X23 MERCREDI MIDI

BN01.M23	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.055	PANCE LA POINCONNIERE		13:01
BN01.204	PANCE L'HOTEL AUX MERLES		13:04
BN01.213	PANCE CHAPELLE SOLEU		
BN01.053	CREVIN CHALONGE ABRI		13:08
BN01.052	LE PETIT FOUGERAY LE VAL		13:11
BN01.05F	LE PETIT FOUGERAY LE PONT		13:12
BN01.05T	TRESBOEUF CENTRE		13:22
BN01.0BZ	LALLEU LA HAUTAIS		13:27
BN01.06A	LALLEU LES BRUERES		13:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X24BASE

X24 MATIN

L'ARRET PONT DES ILES EST DEPLACÉ DANS LE HAMEAU A L'ABRI

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.024		
BN01.231	GRAND FOUGERAY BERNARDAIS	7:25
BN01.098	GRAND FOUGERAY MONTAUDEVERT	7:28
BN01.184	GRAND FOUGERAY LA VALLEE	7:31
BN01.084	LA DOMINELAIS BASSE ROULAIS	7:40
BN01.09E	LA DOMINELAIS LE PONT DES ILES	7:45
BN01.104	LA DOMINELAIS LES HIAUX	7:48
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X24BASE

X24 17H15

L'ARRET PONT DES ILES EST DEPLACÉ DANS LE HAMEAU A L'ABRI

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERMES	
BN01.724		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.104	LA DOMINELAIS LES HIAUX	17:34
BN01.09E	LA DOMINELAIS LE PONT DES ILES	17:37
BN01.084	LA DOMINELAIS BASSE ROULAIS	17:40
BN01.184	GRAND FOUGERAY LA VALLEE	17:52
BN01.098	GRAND FOUGERAY MONTAUDEVERT	17:54
BN01.231	GRAND FOUGERAY BERNARDAIS	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X24MER

X24 MATIN

L'ARRÊT PONT DES ILES EST DÉPLACÉ DANS LE HAMEAU A L'ABRI

BN01.024	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.231	GRAND FOUGERAY BERNARDAIS		7:25
BN01.098	GRAND FOUGERAY MONTAUDEVERT		7:28
BN01.184	GRAND FOUGERAY LA VALLEE		7:31
BN01.084	LA DOMINELAIS BASSE ROULAIS		7:40
BN01.09E	LA DOMINELAIS LE PONT DES ILES		7:45
BN01.104	LA DOMINELAIS LES HIAUX		7:48
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X24MER

X24 MERCREDI MIDI

L'ARRÊT PONT DES ILES EST DÉPLACÉ DANS LE HAMEAU A L'ABRI

BN01.M24	fréquence:--E-----	Transporteur: HERMES	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.104	LA DOMINELAIS LES HIAUX		13:01
BN01.09E	LA DOMINELAIS LE PONT DES ILES		13:03
BN01.084	LA DOMINELAIS BASSE ROULAIS		13:06
BN01.184	GRAND FOUGERAY LA VALLEE		13:18
BN01.098	GRAND FOUGERAY MONTAUDEVERT		13:20
BN01.231	GRAND FOUGERAY BERNARDAIS		13:22

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X25BASE

X25 MATIN

X25BASE

X25 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.025	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.121	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT	7:54
BN01.122	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE	7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.725	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.122	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE	17:27
BN01.121	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT	17:29

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.

X25BASE

X25 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.825	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: CAT-TIV
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.201	BAIN LE CLEU/MERINAIS	18:28
BN01.123	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) ABS RUAIS	18:39
BN01.170	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) PRES VONAUD	18:42
BN01.122	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE	18:43
BN01.121	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT	18:44
BN01.169	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) GARE	18:45
BN01.168	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PORT	
BN01.167	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CORVAISERIE	18:46
BN01.164	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CENTRE	18:47
BN01.013	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) L'HOTEL HUE	18:48
BN01.017	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA COTTAIE	18:53
BN01.0CH	PIPRIAC LES EMAILLERIES	18:58
BN01.0CG	PIPRIAC LE PATIS DE FONTENIO	19:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X25MER

X25 MATIN

BN01.025	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.121	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT		7:54
BN01.122	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE		7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X25MER

X25 MERCREDI MIDI

BN01.M25	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.122	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE		12:57
BN01.121	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LOTISSEMENT		12:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X26BASE

X26 MATIN

X26BASE

X26 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.026	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.170	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) PRES VONAUD	7:47
BN01.128	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BREIL COTTEREL	7:48
BN01.035	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) 5, LA GUIHARDAIS	7:49
BN01.131	LA NOE BLANCHE BOURG	7:53
BN01.0A9	BAIN LA PAGONNAIS	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.726	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.0A9	BAIN LA PAGONNAIS	17:28
BN01.131	LA NOE BLANCHE BOURG	17:34
BN01.033	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) 2, LA GUIHARDAIS	17:38
BN01.128	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BREIL COTTEREL	17:39
BN01.170	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) PRES VONAUD	17:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X26BASE

X26 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.826	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.091	PLECHATTEL LE CHATELLIER EGLISE	18:22
BN01.352	PLECHATTEL LE CHATELLIER (S.COMMUNALE)	18:23
BN01.251	POLIGNE LA COURAIS	18:27
BN01.250	BOURG DES COMPTES L'AUBRAIS	18:29
BN01.247	BOURG DES COMPTES NOES/CALTAIS	18:38
BN01.248	BOURG DES COMPTES LA POMMERAIE	18:40
BN01.239	BOURG DES COMPTES HERDROUVAIS	18:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X26MER

X26 MATIN

BN01.026	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.170		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) PRES VONAUD	7:47
BN01.128		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BREIL COTTEREL	7:48
BN01.035		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) 5, LA GUIHARDAIS	7:49
BN01.131		LA NOE BLANCHE BOURG	7:53
BN01.0A9		BAIN LA PAGONNAIS	8:00
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X26MER

X26 MERCREDI MIDI

BN01.M26	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.0A9		BAIN LA PAGONNAIS	12:58
BN01.131		LA NOE BLANCHE BOURG	13:04
BN01.033		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) 2, LA GUIHARDAIS	13:08
BN01.128		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) BREIL COTTEREL	13:09
BN01.170		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) PRES VONAUD	13:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X27BASE

X27 MATIN

X27BASE

X27 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.027	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.066	LA CHAPELLE BOUEXIC CENTRE	7:00
BN01.264	MERNEL CENTRE	7:15
BN01.140	MAURE PRESBYTERE	7:23
BN01.207	MAURE COMPAISSY	7:32
BN01.142	LIEURON	7:39
BN01.325	LIEURON LA CROIX BOUEXIC	7:40
BN01.145	LOHEAC PK CHATEAUBRIAND	7:44
BN01.146	LOHEAC LOUMETTE	7:47
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.727	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.146	LOHEAC LOUMETTE	17:44
BN01.145	LOHEAC PK CHATEAUBRIAND	17:46
BN01.325	LIEURON LA CROIX BOUEXIC	17:53
BN01.142	LIEURON	17:54
BN01.207	MAURE COMPAISSY	18:01
BN01.140	MAURE PRESBYTERE	18:09
BN01.264	MERNEL CENTRE	18:15
BN01.066	LA CHAPELLE BOUEXIC CENTRE	18:29

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X27MER

X27 MATIN

X27MER

X27 MERCREDI MIDI

BN01.027	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.066	LA CHAPELLE BOUEXIC CENTRE	7:00
BN01.264	MERNEL CENTRE	7:15
BN01.140	MAURE PRESBYTERE	7:23
BN01.207	MAURE COMPAISSY	7:32
BN01.142	LIEURON	7:39
BN01.325	LIEURON LA CROIX BOUEXIC	7:40
BN01.145	LOHEAC PK CHATEAUBRIAND	7:44
BN01.146	LOHEAC LOUMETTE	7:47
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

BN01.M27	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.146	LOHEAC LOUMETTE	13:10
BN01.145	LOHEAC PK CHATEAUBRIAND	13:12
BN01.325	LIEURON LA CROIX BOUEXIC	13:19
BN01.142	LIEURON	13:20
BN01.207	MAURE COMPAISSY	13:27
BN01.140	MAURE PRESBYTERE	13:35
BN01.264	MERNEL CENTRE	13:41
BN01.066	LA CHAPELLE BOUEXIC CENTRE	13:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X28BASE

X28 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRES GUIPRY

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.028		
BN01.152	BRUC SUR AFF	7:28
BN01.001	BRUC SUR AFF ABORDS DE TREVRET/LANDROUAI	7:30
BN01.090	PIPRIAC LA HAUTIERE	7:31
BN01.171	PIPRIAC CENTRE	7:40
BN01.172	PIPRIAC LE FOUTEAU	7:43
BN01.161	PIPRIAC ABS THEBERDAIS	7:45
BN01.012	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(2EME	7:50
BN01.217	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(1ER	7:51
BN01.163	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA RENONNIERE	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X28BASE

X28 17H15

+BOUCLE PRIMAIRES MESSAC

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.728		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.163	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA RENONNIERE	17:31
BN01.217	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(1ER	17:32
BN01.012	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(2EME	
BN01.161	PIPRIAC ABS THEBERDAIS	17:34
BN01.172	PIPRIAC LE FOUTEAU	17:36
BN01.171	PIPRIAC CENTRE	17:40
BN01.321	PIPRIAC PICHONNIERE(RETOUR UNIQUEMENT)	17:42
BN01.090	PIPRIAC LA HAUTIERE	17:44
BN01.001	BRUC SUR AFF ABORDS DE TREVRET/LANDROUAI	17:46
BN01.152	BRUC SUR AFF	17:47

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X28MER

X28 MATIN

+BOUCLE PRIMAIRES GUIPRY

BN01.028	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.152	BRUC SUR AFF		7:28
BN01.001	BRUC SUR AFF ABORDS DE TREVRET/LANDROUAI		7:30
BN01.090	PIPRIAC LA HAUTIERE		7:31
BN01.171	PIPRIAC CENTRE		7:40
BN01.172	PIPRIAC LE FOUTEAU		7:43
BN01.161	PIPRIAC ABS THEBERDAIS		7:45
BN01.012	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(2EME		7:50
BN01.217	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(1ER		7:51
BN01.163	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA RENONNIERE		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X28MER

X28 MERCREDI MIDI

BN01.M28	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.163	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA RENONNIERE		13:01
BN01.217	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(1ER		13:02
BN01.012	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA GIRAUDIERE(2EME		
BN01.161	PIPRIAC ABS THEBERDAIS		13:04
BN01.172	PIPRIAC LE FOUTEAU		13:06
BN01.171	PIPRIAC CENTRE		13:10
BN01.321	PIPRIAC PICHONNIERE(RETOUR UNIQUEMENT)		13:12
BN01.090	PIPRIAC LA HAUTIERE		13:14
BN01.001	BRUC SUR AFF ABORDS DE TREVRET/LANDROUAI		13:16
BN01.152	BRUC SUR AFF		13:17

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X29BASE

X29 MATIN

X29BASE

X29 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.029	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.132	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) 6, LA BIZAIE	7:38
BN01.125	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHENAIE MOISON	7:40
BN01.026	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) TREMAC	7:44
BN01.149	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LIBERATION	7:49
BN01.165	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES OURMES	7:50
BN01.097	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE	7:55
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.729	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.097	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE	17:27
BN01.165	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES OURMES	17:32
BN01.149	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LIBERATION	
BN01.026	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) TREMAC	17:35
BN01.125	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHENAIE MOISON	17:39
BN01.132	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) 6, LA BIZAIE	17:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X29BASE

X29 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

Code	Description	Heure
BN01.829	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.166	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ROCHE/BOUILLONS	18:30
BN01.165	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES OURMES	18:32
BN01.172	PIPRIAC LE FOUTEAU	18:39
BN01.171	PIPRIAC CENTRE	18:42
BN01.090	PIPRIAC LA HAUTIERE	18:53
BN01.001	BRUC SUR AFF ABORDS DE TREVRET/LANDROUAI	19:00
BN01.152	BRUC SUR AFF	19:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X29MER

X29 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.029			
BN01.132		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) 6, LA BIZAIE	7:38
BN01.125		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHENAIE MOISON	7:40
BN01.026		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) TREMAC	7:44
BN01.149		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LIBERATION	7:49
BN01.165		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES OURMES	7:50
BN01.097		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE	7:55
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X29MER

X29 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M29			
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.097		GUIPRY-MESSAC (MESSAC) EGLISE	12:57
BN01.165		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LES OURMES	13:02
BN01.149		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LIBERATION	
BN01.026		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) TREMAC	13:05
BN01.125		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CHENAIE MOISON	13:09
BN01.132		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) 6, LA BIZAIE	13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X30BASE

X30 MATIN

X30BASE

X30 17H15

Code	Arrêt	Heure
BN01.030	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.197	ST SENOUX LES FOSSES	7:23
BN01.157	ST SENOUX LES QUATRES ROUTES	7:24
BN01.288	ST SENOUX CLOS DE LA GREE	7:28
BN01.105	ST SENOUX BRUZON	7:29
BN01.02Q	ST MALO DE PHILY BOURG	7:33
BN01.040	ST MALO DE PHILY LA BRUERE	7:36
BN01.082	PLECHATTEL LE CHENE MOREAU	7:42
BN01.02T	PLECHATTEL ABS DU VAL D'UZEL	7:48
BN01.03P	BAIN LA LOSSAIS	7:56
BN01.03Q	BAIN L'AUBRIAIS	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Arrêt	Heure
BN01.730	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.03P	BAIN LA LOSSAIS	17:20
BN01.03Q	BAIN L'AUBRIAIS	17:23
BN01.02T	PLECHATTEL ABS DU VAL D'UZEL	17:35
BN01.082	PLECHATTEL LE CHENE MOREAU	17:38
BN01.040	ST MALO DE PHILY LA BRUERE	17:42
BN01.02Q	ST MALO DE PHILY BOURG	17:44
BN01.105	ST SENOUX BRUZON	17:48
BN01.288	ST SENOUX CLOS DE LA GREE	17:49
BN01.157	ST SENOUX LES QUATRES ROUTES	17:52
BN01.197	ST SENOUX LES FOSSES	17:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X30MER

X30 MATIN

BN01.030	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.197	ST SENOUX LES FOSSES	7:23
BN01.157	ST SENOUX LES QUATRES ROUTES	7:24
BN01.288	ST SENOUX CLOS DE LA GREE	7:28
BN01.105	ST SENOUX BRUZON	7:29
BN01.02Q	ST MALO DE PHILY BOURG	7:33
BN01.040	ST MALO DE PHILY LA BRUERE	7:36
BN01.082	PLECHATTEL LE CHENE MOREAU	7:42
BN01.02T	PLECHATTEL ABS DU VAL D'UZEL	7:48
BN01.03P	BAIN LA LOSSAIS	7:56
BN01.03Q	BAIN L'AUBRIAIS	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X30MER

X30 MERCREDI MIDI

BN01.M30	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.03P	BAIN LA LOSSAIS	12:50
BN01.03Q	BAIN L'AUBRIAIS	12:53
BN01.02T	PLECHATTEL ABS DU VAL D'UZEL	13:05
BN01.082	PLECHATTEL LE CHENE MOREAU	13:08
BN01.040	ST MALO DE PHILY LA BRUERE	13:12
BN01.02Q	ST MALO DE PHILY BOURG	13:14
BN01.105	ST SENOUX BRUZON	13:18
BN01.288	ST SENOUX CLOS DE LA GREE	13:19
BN01.157	ST SENOUX LES QUATRES ROUTES	13:22
BN01.197	ST SENOUX LES FOSSES	13:24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X31BASE

X31 MATIN

X31BASE

X31 17H15

BN01.031	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.174	TEILLAY LES HUARDIERES	7:29
BN01.024	TEILLAY LA CHAPELLE	7:32
BN01.181	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	7:38
BN01.153	TEILLAY LA THEBAUDAIS	7:40
BN01.176	TEILLAY ST MALO	7:46
BN01.177	TEILLAY ECOLES	7:48
BN01.07Q	TEILLAY LES NOUETTES	7:50
BN01.07S	ERCE EN LAMEE CROIX BRAULT	7:52
BN01.332	ERCE EN LAMEE PIERRES GRISES	7:55
BN01.108	BAIN ECHASSERIE	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

BN01.731	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.108	BAIN ECHASSERIE	17:25
BN01.332	ERCE EN LAMEE PIERRES GRISES	17:30
BN01.07S	ERCE EN LAMEE CROIX BRAULT	17:33
BN01.07Q	TEILLAY LES NOUETTES	17:35
BN01.177	TEILLAY ECOLES	17:36
BN01.176	TEILLAY ST MALO	17:39
BN01.153	TEILLAY LA THEBAUDAIS	17:45
BN01.181	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	17:46
BN01.024	TEILLAY LA CHAPELLE	17:49
BN01.174	TEILLAY LES HUARDIERES	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X31BASE

X31 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.831	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.046	BAIN ABORDS BOUFFAY	18:29
BN01.079	ERCE EN LAMEE PERRAY	18:33
BN01.332	ERCE EN LAMEE PIERRES GRISES	18:37
BN01.07S	ERCE EN LAMEE CROIX BRAULT	18:40
BN01.07Q	TEILLAY LES NOUETTES	18:42
BN01.177	TEILLAY ECOLES	18:43
BN01.176	TEILLAY ST MALO	18:44
BN01.181	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	18:49
BN01.174	TEILLAY LES HUARDIERES	18:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X31MER

X31 MATIN

X31MER

X31 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
BN01.031	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.174	TEILLAY LES HUARDIERES	7:29
BN01.024	TEILLAY LA CHAPELLE	7:32
BN01.181	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	7:38
BN01.153	TEILLAY LA THEBAUDAIS	7:40
BN01.176	TEILLAY ST MALO	7:46
BN01.177	TEILLAY ECOLES	7:48
BN01.07Q	TEILLAY LES NOUETTES	7:49
BN01.07S	ERCE EN LAMEE CROIX BRAULT	7:52
BN01.332	ERCE EN LAMEE PIERRES GRISES	7:54
BN01.108	BAIN ECHASSERIE	8:01
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.M31	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.108	BAIN ECHASSERIE	12:55
BN01.332	ERCE EN LAMEE PIERRES GRISES	13:00
BN01.07S	ERCE EN LAMEE CROIX BRAULT	13:03
BN01.07Q	TEILLAY LES NOUETTES	13:05
BN01.177	TEILLAY ECOLES	13:06
BN01.176	TEILLAY ST MALO	13:09
BN01.153	TEILLAY LA THEBAUDAIS	13:15
BN01.181	TEILLAY LA COUR AU MERCIER	13:16
BN01.024	TEILLAY LA CHAPELLE	13:19
BN01.174	TEILLAY LES HUARDIERES	13:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X32BASE

X32 MATIN

X32BASE

X32 17H15

BN01.032 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: CAT-TIV

BN01.041 | PIRE SUR SEICHE CENTRE 7:26

BN01.211 | AMANLIS NERON 7:31

BN01.049 | JANZE GARE SNCF 7:40

BN01.064 | SAULNIERES CENTRE 7:52

BN01.150 | LE SEL PLACE DU CALVAIRE 7:56

BN01.000 | BAIN GARE ROUTIERE 8:10

BN01.732 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: CAT-TIV

BN01.000 | BAIN GARE ROUTIERE 17:15

BN01.150 | LE SEL PLACE DU CALVAIRE 17:27

BN01.064 | SAULNIERES CENTRE 17:30

BN01.049 | JANZE GARE SNCF 17:41

BN01.211 | AMANLIS NERON 17:53

BN01.041 | PIRE SUR SEICHE CENTRE 18:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X32MER

X32 MATIN

BN01.032	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV
BN01.041	PIRE SUR SEICHE CENTRE	7:26
BN01.211	AMANLIS NERON	7:31
BN01.049	JANZE GARE SNCF	7:40
BN01.064	SAULNIERES CENTRE	7:52
BN01.150	LE SEL PLACE DU CALVAIRE	7:56
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X32MER

X32 MERCREDI MIDI

BN01.M32	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.150	LE SEL PLACE DU CALVAIRE	12:57
BN01.064	SAULNIERES CENTRE	13:00
BN01.049	JANZE GARE SNCF	13:11
BN01.211	AMANLIS NERON	13:23
BN01.041	PIRE SUR SEICHE CENTRE	13:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X33BASE

X33 MATIN

X33BASE

X33 17H15

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.033		
BN01.031	LE SEL PLACE DU CALVAIRE	7:45
BN01.060	PANCE LES MELLIERS	7:51
BN01.061	PANCE LE BAS SEVRAULT	7:53
BN01.04U	PANCE RUE DES PAPINAIS	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.733		
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.04U	PANCE RUE DES PAPINAIS	17:23
BN01.031	LE SEL PLACE DU CALVAIRE	17:31
BN01.060	PANCE LES MELLIERS	17:33
BN01.061	PANCE LE BAS SEVRAULT	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X33BASE

X33 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

Code	Description	Heure
BN01.833	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.06D	LA BOSSE DE BRETAGNE EGLISE	18:26
BN01.034	LA BOSSE DE BRETAGNE HAUTE BOSSE	18:27
BN01.05T	TRESBOEUF CENTRE	18:37
BN01.062	TRESBOEUF LA BELTIERE	18:43
BN01.05Q	COESMES EGLISE	18:59
BN01.05O	RETIERS PLACE A. DE ST EXUPERY	19:07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X33MER

X33 MATIN

X33MER

X33 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
BN01.033	fréquence:--E----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.031	LE SEL PLACE DU CALVAIRE	7:45
BN01.060	PANCE LES MELLIERS	7:51
BN01.061	PANCE LE BAS SEVRAULT	7:53
BN01.04U	PANCE RUE DES PAPINAIS	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.M33	fréquence:--E----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.04U	PANCE RUE DES PAPINAIS	12:57
BN01.031	LE SEL PLACE DU CALVAIRE	13:06
BN01.060	PANCE LES MELLIERS	13:08
BN01.061	PANCE LE BAS SEVRAULT	13:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X34BASE

X34 MATIN

X34BASE

X34 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.034	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.09D	LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	7:48
BN01.214	ST SULPICE DES LANDES (PARKING RD57)	7:53
BN01.08V	BAIN MONTIAULE	7:56
BN01.190	BAIN LE TERTRE DU MILIEU	7:58
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.734	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.190	BAIN LE TERTRE DU MILIEU	17:24
BN01.08V	BAIN MONTIAULE	17:26
BN01.214	ST SULPICE DES LANDES (PARKING RD57)	17:34
BN01.09D	LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	17:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X34BASE

X34 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JAN BRITO

Code	Description	Heure
BN01.834	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.270	GRAND FOUGERAY LA VIEILLE CURE	18:32
BN01.277	GRAND FOUGERAY LANGERAI	18:35
BN01.194	GRAND FOUGERAY LE GRAND VAL	18:38
BN01.188	GRAND FOUGERAY CROIX DE VAUZELLE	18:43
BN01.008	GRAND FOUGERAY ABS DE CHERE	18:46
BN01.007	GRAND FOUGERAY ABORDS PREVERIE	18:48
BN01.261	GRAND FOUGERAY MAIRIE	18:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X34MER

X34 MATIN

Code	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.034			
BN01.09D		LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	7:48
BN01.214		ST SULPICE DES LANDES (PARKING RD57)	7:53
BN01.08V		BAIN MONTIAULE	7:56
BN01.190		BAIN LE TERTRE DU MILIEU	7:58
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X34MER

X34 MERCREDI MIDI

EX NAV 05BN01

Code	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M34			
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.190		BAIN LE TERTRE DU MILIEU	12:54
BN01.08V		BAIN MONTIAULE	12:56
BN01.214		ST SULPICE DES LANDES (PARKING RD57)	13:04
BN01.09D		LA DOMINELAIS LA DEVALERIAIS	13:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X35BASE

X35 MATIN

X35BASE

X35 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.035	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.067	PLECHATTEL LES SEPT BROUEES	7:46
BN01.09V	PLECHATTEL ABS DE LA GUILLERAI	7:49
BN01.096	PLECHATTEL ABS DU HAUT FREUX	7:51
BN01.243	PLECHATTEL L'ARDOUAI	7:52
BN01.196	PLECHATTEL VAL HIMBOUL	7:55
BN01.244	PLECHATTEL LA RENOULAI	7:58
BN01.298	PLECHATTEL LA HAUTE GREE	8:00
BN01.293	PLECHATTEL LES PERENELLES	8:01
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.735	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.293	PLECHATTEL LES PERENELLES	17:23
BN01.298	PLECHATTEL LA HAUTE GREE	17:24
BN01.244	PLECHATTEL LA RENOULAI	17:26
BN01.196	PLECHATTEL VAL HIMBOUL	17:28
BN01.243	PLECHATTEL L'ARDOUAI	17:33
BN01.096	PLECHATTEL ABS DU HAUT FREUX	17:34
BN01.09V	PLECHATTEL ABS DE LA GUILLERAI	17:35
BN01.242	PLECHATTEL CECAB	17:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X35BASE

X35 18H15

EX X10-18H

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.835	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.08G	BAIN LA CALVENAIS	18:23
BN01.08D	LA DOMINELAIS LA BORNIERE	18:30
BN01.215	LA DOMINELAIS LA BOURDONNAIS	18:35
BN01.08O	LA DOMINELAIS LA PETITE MINIERE	18:39
BN01.08N	LA DOMINELAIS DRUNCHERE/MINCAIS	18:42
BN01.185	GRAND FOUGERAY LA NOE	18:45
BN01.095	GRAND FOUGERAY FIEF RUBE	18:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X35MER

X35 MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.035	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.067	PLECHATTEL LES SEPT BROUEES	7:46
BN01.09V	PLECHATTEL ABS DE LA GUILLERAI	7:49
BN01.096	PLECHATTEL ABS DU HAUT FREUX	7:51
BN01.243	PLECHATTEL L'ARDOUAI	7:52
BN01.196	PLECHATTEL VAL HIMBOUL	7:55
BN01.244	PLECHATTEL LA RENOULAI	7:58
BN01.298	PLECHATTEL LA HAUTE GREE	8:00
BN01.293	PLECHATTEL LES PERENELLES	8:01
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X35MER

X35 MERCREDI MIDI

EX NAV 05BN02

Code	Destination	Heure
BN01.M35	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.293	PLECHATTEL LES PERENELLES	12:53
BN01.298	PLECHATTEL LA HAUTE GREE	12:54
BN01.244	PLECHATTEL LA RENOULAI	12:56
BN01.196	PLECHATTEL VAL HIMBOUL	12:58
BN01.243	PLECHATTEL L'ARDOUAI	13:03
BN01.096	PLECHATTEL ABS DU HAUT FREUX	13:04
BN01.09V	PLECHATTEL ABS DE LA GUILLERAI	13:05
BN01.242	PLECHATTEL CECAB	13:09

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X36BASE

X36 MATIN

X36BASE

X36 17H15

BN01.036	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.247	BOURG DES COMPTES NOES/CALTAIS	7:45
BN01.248	BOURG DES COMPTES LA POMMERAIE	7:49
BN01.249	BOURG DES COMPTES ABS MARTINIÈRE	7:53
BN01.250	BOURG DES COMPTES L'AUBRIAIS	7:55
BN01.191	BOURG DES COMPTES LA GUISSONNIÈRE	7:56
BN01.251	POLIGNE LA COURAIS	7:57
BN01.252	POLIGNE LA GANDOUFLAIS	7:58
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

BN01.736	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.252	POLIGNE LA GANDOUFLAIS	17:26
BN01.251	POLIGNE LA COURAIS	17:27
BN01.191	BOURG DES COMPTES LA GUISSONNIÈRE	17:28
BN01.250	BOURG DES COMPTES L'AUBRIAIS	17:29
BN01.249	BOURG DES COMPTES ABS MARTINIÈRE	17:31
BN01.248	BOURG DES COMPTES LA POMMERAIE	17:36
BN01.247	BOURG DES COMPTES NOES/CALTAIS	17:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X36MER

X36 MATIN

BN01.036	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.247	BOURG DES COMPTES NOES/CALTAIS		7:45
BN01.248	BOURG DES COMPTES LA POMMERAIE		7:49
BN01.249	BOURG DES COMPTES ABS MARTINIÈRE		7:53
BN01.250	BOURG DES COMPTES L'AUBRIAIS		7:55
BN01.191	BOURG DES COMPTES LA GUISSONNIÈRE		7:56
BN01.251	POLIGNE LA COURAIS		7:57
BN01.252	POLIGNE LA GANDOUFLAIS		7:58
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X36MER

X36 MERCREDI MIDI

EX NAV 05BN03

BN01.M36	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.252	POLIGNE LA GANDOUFLAIS		12:56
BN01.251	POLIGNE LA COURAIS		12:57
BN01.191	BOURG DES COMPTES LA GUISSONNIÈRE		12:58
BN01.250	BOURG DES COMPTES L'AUBRIAIS		12:59
BN01.249	BOURG DES COMPTES ABS MARTINIÈRE		13:01
BN01.248	BOURG DES COMPTES LA POMMERAIE		13:06
BN01.247	BOURG DES COMPTES NOES/CALTAIS		13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X37BASE

X37 MATIN

X37BASE

X37 17H15

BN01.037	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.155	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) GARE	7:49
BN01.01P	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) CARREFOUR DE CLEDY	7:56
BN01.01Q	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LANDES DE CLEDY	7:57
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

BN01.737	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.01Q	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LANDES DE CLEDY	17:39
BN01.01P	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) CARREFOUR DE CLEDY	17:40
BN01.155	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) GARE	17:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X37MER

X37 MATIN

X37MER

X37 MERCREDI MIDI

BN01.037	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.155	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) GARE		7:49
BN01.01P	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) CARREFOUR DE CLEDY		7:56
BN01.01Q	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LANDES DE CLEDY		7:57
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

BN01.M37	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.01Q	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LANDES DE CLEDY		13:09
BN01.01P	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) CARREFOUR DE CLEDY		13:10
BN01.155	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) GARE		13:18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X38BASE

X38 MATIN

X38BASE

X38 17H15

Code	Arrêt	Heure
BN01.038	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
BN01.04W	CHANTELOUP LES BEZIERS	7:36
BN01.229	CREVIN MIMOSAS	7:43
BN01.228	CREVIN PROMENADE	7:45
BN01.076	CREVIN ZA BEL AIR	7:53
BN01.232	POLIGNE MONTRU	7:56
BN01.091	PLECHATTEL LE CHATELLIER EGLISE	8:05
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Arrêt	Heure
BN01.738	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.091	PLECHATTEL LE CHATELLIER EGLISE	17:26
BN01.232	POLIGNE MONTRU	17:35
BN01.076	CREVIN ZA BEL AIR	17:38
BN01.229	CREVIN MIMOSAS	17:41
BN01.228	CREVIN PROMENADE	17:42
BN01.04W	CHANTELOUP LES BEZIERS	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X38MER

X38 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
BN01.038			
BN01.04W		CHANTELOUP LES BEZIERS	7:36
BN01.229		CREVIN MIMOSAS	7:43
BN01.228		CREVIN PROMENADE	7:45
BN01.076		CREVIN ZA BEL AIR	7:53
BN01.232		POLIGNE MONTRU	7:56
BN01.091		PLECHATTEL LE CHATELLIER EGLISE	8:05
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X38MER

X38 MERCREDI MIDI

EX NAV 05BN05

	fréquence:--E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
BN01.M38			
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.091		PLECHATTEL LE CHATELLIER EGLISE	12:52
BN01.232		POLIGNE MONTRU	13:01
BN01.076		CREVIN ZA BEL AIR	13:04
BN01.229		CREVIN MIMOSAS	13:08
BN01.228		CREVIN PROMENADE	
BN01.04W		CHANTELOUP LES BEZIERS	13:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X39BASE

X39 MATIN

X39BASE

X39 17H15

BN01.039 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: CAT-TIV

BN01.227 CREVIN RUE DES SPORTS 7:49

BN01.236 CREVIN EGLISE 7:52

BN01.226 CREVIN RUE DU SOLEIL 7:54

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 8:10

BN01.739 fréquence:**LM-JV-----** Transporteur: CAT-TIV

BN01.000 BAIN GARE ROUTIERE 17:15

BN01.226 CREVIN RUE DU SOLEIL 17:34

BN01.227 CREVIN RUE DES SPORTS 17:37

BN01.236 CREVIN EGLISE 17:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X39MER

X39 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.039			
BN01.227		CREVIN RUE DES SPORTS	7:49
BN01.236		CREVIN EGLISE	7:52
BN01.226		CREVIN RUE DU SOLEIL	7:54
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X39MER

X39 MERCREDI MIDI

EX NAV 05BN06

	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
BN01.M39			
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.226		CREVIN RUE DU SOLEIL	13:04
BN01.227		CREVIN RUE DES SPORTS	13:07
BN01.236		CREVIN EGLISE	13:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X40BASE

X40 MATIN

X40BASE

X40 17H15

BN01.040	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.009	BOURG DES COMPTES RUE DE LA GARE	7:39
BN01.023	BOURG DES COMPTES CENTRE	7:43
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES	7:52
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

BN01.740	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES	17:36
BN01.023	BOURG DES COMPTES CENTRE	17:45
BN01.009	BOURG DES COMPTES RUE DE LA GARE	17:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X40MER

X40 MATIN

BN01.040	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.009	BOURG DES COMPTES RUE DE LA GARE		7:39
BN01.023	BOURG DES COMPTES CENTRE		7:43
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES		7:52
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		8:10

X40MER

X40 MERCREDI MIDI

EX NAV 05BN07

BN01.M40	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE		12:45
BN01.069	CREVIN SALLE DES BRUYERES		13:06
BN01.023	BOURG DES COMPTES CENTRE		13:15
BN01.009	BOURG DES COMPTES RUE DE LA GARE		13:18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X41BASE

X41 MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.041	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.270	GRAND FOUGERAY LA VIEILLE CURE	7:22
BN01.294	GRAND FOUGERAY CIMETIERE	7:24
BN01.263	GRAND FOUGERAY VILLENEUVE	7:25
BN01.075	LA DOMINELAIS LA HERROUINAIS	7:43
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X41BASE

X41 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.741	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.075	LA DOMINELAIS LA HERROUINAIS	17:40
BN01.263	GRAND FOUGERAY VILLENEUVE	17:58
BN01.294	GRAND FOUGERAY CIMETIERE	17:59
BN01.261	GRAND FOUGERAY MAIRIE	18:01
BN01.073	GRAND FOUGERAY LA PERDRILAIS	18:05
BN01.0AX	GRAND FOUGERAY LAMBERDAIS	18:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X41MER

X41 MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.041	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.270	GRAND FOUGERAY LA VIEILLE CURE	7:22
BN01.294	GRAND FOUGERAY CIMETIERE	7:24
BN01.263	GRAND FOUGERAY VILLENEUVE	7:25
BN01.075	LA DOMINELAIS LA HERROUINAIS	7:43
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X41MER

X41 MERCREDI MIDI

EX NAV 05BN08

Code	Destination	Heure
BN01.M41	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.075	LA DOMINELAIS LA HERROUINAIS	13:10
BN01.263	GRAND FOUGERAY VILLENEUVE	13:28
BN01.294	GRAND FOUGERAY CIMETIERE	13:30
BN01.261	GRAND FOUGERAY MAIRIE	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X42BASE

X42 MATIN

X42BASE

X42 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.042	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.257	STE ANNE SUR VILAINE CENTRE	7:23
BN01.328	GRAND FOUGERAY ABORDS NEUF VILLES	7:28
BN01.138	GRAND FOUGERAY ROULAIS	7:31
BN01.259	GRAND FOUGERAY MACHETAIS	7:32
BN01.260	GRAND FOUGERAY ROUTE DE STE ANNE	7:38
BN01.262	GRAND FOUGERAY BEAU SOLEIL	7:43
BN01.329	GRAND FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	7:46
BN01.00E	GRAND FOUGERAY BARDOUILLERE	7:54
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.742	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.00E	GRAND FOUGERAY BARDOUILLERE	17:36
BN01.329	GRAND FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	17:41
BN01.262	GRAND FOUGERAY BEAU SOLEIL	
BN01.260	GRAND FOUGERAY ROUTE DE STE ANNE	17:44
BN01.259	GRAND FOUGERAY MACHETAIS	17:45
BN01.138	GRAND FOUGERAY ROULAIS	17:46
BN01.328	GRAND FOUGERAY ABORDS NEUF VILLES	17:47
BN01.257	STE ANNE SUR VILAINE CENTRE	17:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X42MER

X42 MATIN

Code	Destination	Heure
BN01.042	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.257	STE ANNE SUR VILAINE CENTRE	7:23
BN01.328	GRAND FOUGERAY ABORDS NEUF VILLES	7:28
BN01.138	GRAND FOUGERAY ROULAIS	7:31
BN01.259	GRAND FOUGERAY MACHETAIS	7:32
BN01.260	GRAND FOUGERAY ROUTE DE STE ANNE	7:38
BN01.262	GRAND FOUGERAY BEAU SOLEIL	7:43
BN01.329	GRAND FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	7:46
BN01.00E	GRAND FOUGERAY BARDOUILLERE	7:54
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X42MER

X42 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
BN01.M42	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.00E	GRAND FOUGERAY BARDOUILLERE	13:06
BN01.329	GRAND FOUGERAY BOIS DE LAUNAY	13:11
BN01.262	GRAND FOUGERAY BEAU SOLEIL	
BN01.260	GRAND FOUGERAY ROUTE DE STE ANNE	13:14
BN01.259	GRAND FOUGERAY MACHETAIS	13:15
BN01.138	GRAND FOUGERAY ROULAIS	13:16
BN01.328	GRAND FOUGERAY ABORDS NEUF VILLES	13:17
BN01.257	STE ANNE SUR VILAINE CENTRE	13:22

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X43BASE

X43 MATIN

+ NAVETTE ST YVES LE MATIN

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.043		
BN01.058	GRAND FOUGERAY LA BATAILLAIS	7:42
BN01.271	LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	7:49
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	7:52
BN01.218	LA DOMINELAIS LA GREE CHARUEL	7:57
BN01.219	LA DOMINELAIS CREON / CORBELAIS	8:00
BN01.222	LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	8:03
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:12
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

X43BASE

X43 17H15

+ NAVETTE ST YVES LE SOIR

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.743		
1943.000	BAIN LYCEE NOE ST YVES	17:05
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:13
BN01.222	LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	17:28
BN01.219	LA DOMINELAIS CREON / CORBELAIS	17:31
BN01.218	LA DOMINELAIS LA GREE CHARUEL	17:33
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	17:38
BN01.271	LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	17:41
BN01.058	GRAND FOUGERAY LA BATAILLAIS	17:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X43BASE

X43 18H15

EX X18-18H

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.843	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.0BD	BAIN LA LOUTRAIS	18:21
BN01.03C	PLECHATTEL LA RICHARDIERE	18:23
BN01.119	PLECHATTEL HAMONNAIS	18:28
BN01.02T	PLECHATTEL ABS DU VAL D'UZEL	18:33
BN01.037	ST SENOUX ABRI	18:43
BN01.09P	ST SENOUX BELLE ETOILE	18:45
BN01.036	ST SENOUX HAIES/BOUEXIERE	18:48
BN01.028	ST SENOUX LA FIOLAIS	18:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X43MER

X43 MATIN

+ NAVETTE ST YVES LE MATIN

Code	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.043			
BN01.058		GRAND FOUGERAY LA BATAILLAIS	7:42
BN01.271		LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	7:49
BN01.216		LA DOMINELAIS EGLISE	7:52
BN01.218		LA DOMINELAIS LA GREE CHARUEL	7:57
BN01.219		LA DOMINELAIS CREON / CORBELAIS	8:00
BN01.222		LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	8:03
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:12
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	8:30

X43MER

X43 MERCREDI MIDI

+NAVETTE ST YVES

Code	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M43			
1943.000		BAIN LYCEE NOE ST YVES	12:30
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:35
BN01.222		LA DOMINELAIS LA FOSSARDAIS	12:54
BN01.219		LA DOMINELAIS CREON / CORBELAIS	12:57
BN01.218		LA DOMINELAIS LA GREE CHARUEL	12:59
BN01.216		LA DOMINELAIS EGLISE	13:03
BN01.271		LA DOMINELAIS LANDE DE LA MINIERE	13:04
BN01.058		GRAND FOUGERAY LA BATAILLAIS	13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X44BASE1

X44 MATIN

Code	Description	Heure
BN01.044	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.0AX	GRAND FOUGERAY LAMBERDAIS	7:38
BN01.073	GRAND FOUGERAY LA PERDRILAIS	7:42
BN01.194	GRAND FOUGERAY LE GRAND VAL	7:47
BN01.048	GRAND FOUGERAY LA BRULONNAIS	7:48
BN01.277	GRAND FOUGERAY LANGERAI	7:51
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X44MER

X44 MATIN

X44MER

X44 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
BN01.044	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.0AX	GRAND FOUGERAY LAMBERDAIS	7:38
BN01.073	GRAND FOUGERAY LA PERDRILAIS	7:42
BN01.194	GRAND FOUGERAY LE GRAND VAL	7:47
BN01.048	GRAND FOUGERAY LA BRULONNAIS	7:48
BN01.277	GRAND FOUGERAY LANGERAIS	7:51
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.M44	fréquence:--E----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.277	GRAND FOUGERAY LANGERAIS	13:27
BN01.048	GRAND FOUGERAY LA BRULONNAIS	13:30
BN01.194	GRAND FOUGERAY LE GRAND VAL	13:31
BN01.073	GRAND FOUGERAY LA PERDRILAIS	13:36
BN01.0AX	GRAND FOUGERAY LAMBERDAIS	13:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X45BASE

X45 MATIN

X45BASE

X45 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.045	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.017	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA COTTAIE	7:32
BN01.018	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BAUCELAIE	7:33
BN01.014	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MALON	7:36
BN01.258	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BIMAIE	7:42
BN01.013	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) L'HOTEL HUE	7:44
BN01.356	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CENTRE	7:48
BN01.166	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ROCHE/BOUILLONS	7:52
BN01.065	BAIN CARREFORT/LE CLEU	8:03
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.745	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.065	BAIN CARREFORT/LE CLEU	17:28
BN01.166	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ROCHE/BOUILLONS	17:37
BN01.356	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CENTRE	17:40
BN01.013	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) L'HOTEL HUE	17:41
BN01.258	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BIMAIE	17:43
BN01.014	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MALON	17:48
BN01.018	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BAUCELAIE	17:50
BN01.017	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA COTTAIE	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X45MER

X45 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.045			
BN01.017		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA COTTAIE	7:32
BN01.018		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BAUCELAIE	7:33
BN01.014		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MALON	7:36
BN01.258		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BIMAIE	7:41
BN01.013		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) L'HOTEL HUE	7:44
BN01.356		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CENTRE	7:48
BN01.166		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ROCHE/BOUILLONS	7:52
BN01.065		BAIN CARREFORT/LE CLEU	8:03
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	8:10

X45MER

X45 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M45			
BN01.000		BAIN GARE ROUTIERE	12:45
BN01.065		BAIN CARREFORT/LE CLEU	12:58
BN01.166		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) ROCHE/BOUILLONS	13:07
BN01.356		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CENTRE	13:10
BN01.013		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) L'HOTEL HUE	13:11
BN01.258		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BIMAIE	13:13
BN01.014		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) MALON	13:18
BN01.018		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA BAUCELAIE	13:20
BN01.017		GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA COTTAIE	13:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X47BASE

X47 MATIN

X47BASE

X47 17H15

Code	Destination	Heure
BN01.047	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.289	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PONCA	7:50
BN01.167	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CORVAISERIE	7:52
BN01.127	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) CHEMIN DES LANDES	7:55
BN01.123	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) ABS RUAIS	7:56
BN01.124	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) MIGORAIS	8:00
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	8:10

Code	Destination	Heure
BN01.747	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ORAIN	
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	17:15
BN01.124	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) MIGORAIS	17:28
BN01.123	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) ABS RUAIS	17:29
BN01.127	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) CHEMIN DES LANDES	
BN01.167	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) LA CORVAISERIE	17:33
BN01.289	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) PONCA	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.
X47MER

X47 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.047			
BN01.289			7:50
BN01.167			7:52
BN01.127			7:55
BN01.123			7:56
BN01.124			8:00
BN01.000			8:10

X47MER

X47 MERCREDI MIDI

	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
BN01.M47			
BN01.000			12:45
BN01.124			12:54
BN01.123			12:55
BN01.127			12:56
BN01.167			13:00
BN01.289			13:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de Bain de Bretagne : circuits spécifiques.

Y10BASE

X16 18H15

DEPART DU LYCEE PUBLIC JEAN BRITO

BN01.816	fréquence:LM-JV-----	Transporteur: ORAIN
BN01.000	BAIN GARE ROUTIERE	18:15
BN01.324	GUIPRY-MESSAC (MESSAC) LA BREHAUDIÈRE	18:26
BN01.042	PLECHATTEL LA BERRAUDAIS	18:31
BN01.040	ST MALO DE PHILY LA BRUERE	18:34
BN01.02P	ST MALO DE PHILY PONT MONVOISIN	18:35
BN01.02Q	ST MALO DE PHILY BOURG	18:38
BN01.306	ST MALO DE PHILY DRIENNAIS	18:40
BN01.0CA	ST MALO DE PHILY QUENELEUC	18:42
BN01.292	GUIPRY-MESSAC (GUIPRY) CHAUMERAY	18:51
BN01.145	LOHEAC PK CHATEAUBRIAND	18:59
BN01.325	LIEURON LA CROIX BOUEXIC	19:06
BN01.142	LIEURON	19:07
BN01.207	MAURE COMPAISSY	19:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale